



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS
Échos des luttes



MÉTIER
jury barbus pour
postes à moustaches



CONTROVERSE
Test ADN
La « biologisation »
des liens familiaux



CULTURE
Nostalgiques
de l'Algérie coloniale

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 560 DÉCEMBRE 2007

e s n e s u p

DOSSIER

L'engagement étudiant

MOBILISATION ANTI LRU

Paris VIII : une semaine bien remplie

→ par François Castaing, responsable de section

Mercredi 30 novembre, une AG plénière de près d'un millier de personnels (un tiers) et d'étudiants se tenait après déjà près de quatre semaines de mobilisation. Celle-ci insistait sur la poursuite de formes de mobilisation laissant place à la volonté de faire vivre une université critique, vivante et engagée pour l'abrogation de la LRU et impliquant toute la diversité des personnes présentes sur le site. Depuis le début, nous avons échappé à un débat apparemment mortifère entre blocage et consultation. Il est

vrai que nous sommes engagés dans un cycle de débat approfondi depuis déjà plusieurs mois, ayant ainsi tenu la première étape des États généraux de Paris VIII au cours de l'année 2006/2007. Au même moment, nombre d'enseignants chercheurs de Paris VIII participaient à la réunion de Jussieu initiée par « Sauvons l'université ». Le samedi



© Didier Charma

1^{er} décembre nous réunissions près de 350 personnes autour du thème « Pour une université critique pour tous » qui aura permis de mener une réflexion de fond sur l'analyse de l'évolution structurelle des universités depuis des années, resituant la LRU dans ce cadre majeur de mise en concurrence des universités, de processus de marchandisation dont la politique managériale de la LRU est une des cerises majeures.

Ce mercredi 5 décembre, veille de la journée du 6, la présidence de Paris VIII, dans la lignée de son engagement à ce que le débat le plus large se mène autour de la LRU, et avec le souci de faire apparaître la grande diversité et la grande

convergence des points de vue émanant de la communauté – à l'opposé du point de vue unilatéral de la CPU – réunissait une conférence débat. Dans le cadre de celle-ci, Pascal Binczak, président de l'Université mais aussi juriste, aura démontré que le postulat selon lequel les universités sont mal gouvernées et que cette mauvaise gouvernance serait un préalable à l'engagement financier de l'État est non seulement non fondé mais qu'au demeurant, les réponses apportées vont au contraire accentuer les dysfonctionnements

que la LRU est censée corriger. Jacqueline Heinen, présidente de la CP-CNU souligna les dangers des nouveaux modes de recrutement. Christophe Charles de l'ARESER a resitué la LRU dans le cadre de la doctrine européenne pour mettre en valeur les effets en terme de mise en concurrence et se faisant d'éclatement du système universitaire, Jean Fabbri pour le SNESUP a insisté sur la dimension budgétaire, démontant ce que le gouvernement appelle l'ampleur de l'engagement budgétaire en insistant sur l'absence de création d'emploi et les menaces sur les statuts. Bertrand Monthubert, pour SLR, a mis l'accent sur la dimension recherche et l'affaiblissement de l'autonomie scientifique à travers notamment les modes de financement et les menaces sur les grands organismes, Matthieu Binet (SLU) expliqua les raisons de la naissance de SLU. Deux étudiants de Paris VIII intervinrent d'une part sur un décryptage du discours sar-

▼
Ce qui domine
est bien la convergence
des analyses tant de la LRU
que du nécessaire
investissement dans le débat
sur les transformations
de l'université.
▲



© Carole Hoffmann

kozyen et d'autre part sur une vision prospective d'un avenir d'université auto-gérée. Mention particulière doit être faite de l'intervention de Sophie Binet, vice présidente de l'UNEF, qui, malgré un brouhaha récurrent et discutable, défendit pied à pied le positionnement de l'UNEF et tenta de traiter de la réussite des étudiants. Qu'elle fût attendue à la sortie de l'amphi et bousculée est évidemment totalement condamnable alors que nous avons su maintenir cette université comme un lieu de débat, d'échanges et de confrontations.

L'une des leçons majeures de cette conférence est que si les points de vue et les points d'entrée sont divers, ce qui domine est bien la convergence des analyses tant de la LRU que du nécessaire investissement dans le débat sur les transformations de l'université, refonder une alternative à la libéralisation en œuvre et contribuer à une refondation du service public de l'enseignement supérieur. Ce travail de fond doit aussi permettre de comprendre pourquoi le milieu universitaire reste aussi fragmenté dans son approche des réformes et, se faisant, pas toujours aussi impliqué qu'on le souhaiterait dans les mobilisations en cours. ●



© Université Paris 8

La tribune de la conférence débat du 5 décembre

Tromperie

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Aux discours auto-satisfaits du gouvernement qui brassent des milliards d'euros et peuvent nous étourdir, il convient d'opposer la réalité des dépenses nécessaires à l'enseignement supérieur comme à la recherche. Pour 75 à 85 %, ces dépenses relèvent des traitements des personnels titulaires. Comment penser que des améliorations dans l'enseignement supérieur peuvent être réalisées en ignorant ce secteur de dépenses ?

Regardons de plus près, en cohérence avec notre critique radicale de la loi LRU, le budget 2008 déjà adopté en première lecture par le parlement. Il ne prévoit aucune création d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. C'est un véritable mépris pour les personnels. Quelle duplicité du gouvernement alors qu'il prétend, ces derniers jours par la voix de la ministre présente sur toutes les antennes radios et télévisions (mais sans contradicteurs réels), aligner à l'horizon 2012 la dépense moyenne par étudiant à l'université sur la dépense consacrée à un élève de classe préparatoire ! Impossible à tenir sauf à multiplier les heures complémentaires et le recours aux vacataires... Quel mépris pour les étudiants !

Relevons aussi l'inefficacité de la contractualisation, tant des « quadriennaux » que des CPER ; pour ces derniers, les contrats conclus entre les régions et l'État peinent à se réaliser, tant l'État est incapable d'aligner les crédits qu'il avait promis. Les chiffres officiels rendus publics le 30 novembre dernier (note de la DIACT) montrent que 800 millions d'euros

(sur la part de l'État), sur un total promis de 3 milliards, n'ont pas été mis en œuvre ! Sachant qu'un euro « État » engage la région concernée à abonder d'un même montant, on mesure qu'il n'y a pas loin de 1,6 milliard de désengagement sur la période 2000-2006.



Un enseignement supérieur public fort exige des financements considérables fondés sur le budget de l'État redistribuant les produits de l'impôt (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxes, etc.). Il s'agit bien là d'une différence essentielle avec le modèle libéral qui sous-tend la loi LRU, lequel prétend allouer les ressources financières à la seule guise des « fondations ». Concurrence violente, ruinant nombre d'établissements et risquant de concentrer les rares bénéficiaires sur des politiques de « niches thématiques » scientifiquement très appauvrissantes pour le pluralisme.

Des initiatives nouvelles, en particulier le mémorandum unitaire du 6 décembre, pour amplifier et diversifier les formes d'interventions des universitaires et des étudiants à la fois opposés à la loi LRU et porteurs d'un projet cohérent pour le supérieur, sont en cours. Ce dynamisme vient de notre détermination collective ; il porte aussi, je crois, la marque d'un syndicalisme ancré dans la réalité de nos métiers, qui permet à la fois un engagement intellectuel individuel et la mise en œuvre de projets communs s'inscrivant dans la durée.

Paris, le 12 décembre 2007

ACTUALITÉ 4

- **Tempête** sur la LRU
- **Fonction publique :** un entretien avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

MÉTIER 7

- **Recrutement :** jurys barbus pour postes à moustaches

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- **Échos** des luttes

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Cneser : **intégration** des IUUFM
- Français Langue Étrangère (FLE-FLS) : une inquiétante **opération pilote**
- Architecture de la Licence : s'affranchir de la figure du « **portail unique** » en LI
- **Lettres, sciences humaines et sociales :** l'impact de la LRU

DOSSIER 9

L'engagement étudiant

Avec certes des inégalités, l'ampleur et la diversité de l'engagement étudiant sont manifestes.

Pourtant, le contraste est frappant entre la hauteur de cet engagement, et la place exigüe concédée aux étudiants et à leurs représentants sur le terrain-même de l'établissement et des cursus. L'engagement étudiant dans le cursus passe par une autre relation pédagogique.



© istockphoto / Androsow Konstantin

CONTROVERSE 19

- **Test ADN**

ENTRETIEN 20

- avec **Régine Barthélémy**

INTERNATIONAL 21

- VI^e conférence mondiale de l'IE : **convergence mondiale** des politiques néolibérales
- Colloque CICUP : redonner espoir à la jeunesse étudiante en **Palestine**

CULTURE 22

- Perpignan, capitale des nostalgiques de l'**Algérie coloniale**

SNESUP POINT COM 23

- Enseignants de **statut second degré :** assemblée générale du 9 novembre 2007
- La Vie de la Recherche Scientifique : appel à **contributions**



ÉPHÉMÉRIDE

6 DÉCEMBRE

Remise du mémorandum unitaire
en 10 points à Valérie Pécresse à l'issue d'une importante manifestation

13 DÉCEMBRE

Modification de la licence
par le ministère (sans concertation)

17 DÉCEMBRE

CNESER sur la répartition des moyens 2008 des établissements

17 DÉCEMBRE

Réunion des bureaux des sections CNU au ministère

2^E QUINZAINE DE JANVIER

Manifestation nationale à Paris

14 JANVIER

Traité européen
Passage à l'Assemblée nationale

28 JANVIER

Traité européen
Passage au Sénat

10 JANVIER

Commission administrative nationale du SNESUP

15 ET 16 JANVIER

Conseil délibératif fédéral national de la FSU

Tempête sur la LRU → par François Bouillon

La mobilisation contre la loi LRU et pour la transformation de l'enseignement supérieur appelle de nouveaux rendez-vous dès la rentrée de janvier 2008.

Dès la fin de l'année universitaire 2006-2007 les étudiants et les personnels avaient lancé un avis de tempête concernant la loi dite LRU. Les autorités publiques l'avaient ignoré et ont continué au cours de l'été leur navigation comme si de rien n'était. La loi a été votée en catimini pendant les vacances comme l'avait été l'allongement de la durée de travail des salariés du privé sous Balladur.

Depuis plusieurs semaines, cette tempête, venue de loin, déferle sur la loi LRU. Une à une comme autant de lames se levant, les universités françaises sont entrées dans l'action pour dénoncer les atteintes les plus manifestes que cette loi porte au service public d'enseignement supérieur.

seront sous la coupe d'une hiérarchie administrative. Soumission des personnels ATOSS aux logiques du privé via l'externalisation des services avec notamment l'accroissement des recrutements de précaires. Soumission, demain et en dépit des promesses ministérielles, des frais d'inscription en fonction des besoins locaux de financement. La loi LRU est tout le contraire d'une loi de liberté. Car la liberté est le pouvoir de faire à l'intérieur de règles communes à tous énoncées par la loi. La liberté de la LRU c'est, à la différence, le pouvoir de faire sans tenir compte des autres.

L'autoréférence à la responsabilité est l'autre coup de force de la loi. L'omniprésidentialisme qu'elle prétend insti-

Préparer les rendez-vous unitaires de janvier...



© Istockphoto / Jacob Wackerhausen

UNE LOI DE SOUMISSION

Par un double coup de force sémantique cette loi usurpe complètement son auto-référence à la liberté et à la responsabilité. Se draper du beau mot de liberté est un premier coup de force. Cette loi est au contraire une loi de soumission. Soumission aux fluctuations des capitaux privés via les fondations en substitution du financement par l'impôt, condition de l'intérêt général, que garantit l'engagement régulier de l'État. Soumission des enseignants-chercheurs dont le recrutement, les activités scientifiques et pédagogiques

tuer est la négation de la responsabilité collégiale qui est au fondement de la démocratie et de l'éthique universitaire. L'article L. 711-1 du code de l'Éducation précisait : « Ces établissements sont gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. » Avec la loi, c'est l'installation du pouvoir personnel du président ayant la responsabilité limitée de répondre au CA resserré. Si un tel mouvement de résistance à la loi s'est levé c'est bien parce qu'elle s'attaque à ces valeurs fondamentales :

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Ce numéro comporte un encart publicitaire VISAGES aux adhérents.

Illustrations de couverture : © Didier Chamha

Le jeudi 6 décembre à Jussieu à l'appel de SLR, SLU, SNESUP...



© Pierre Gérard

la liberté, la responsabilité et la démocratie. Mais, ce mouvement s'est heurté au refus du gouvernement de toucher à l'essentiel de cette loi. À cette fin, Le gouvernement s'est engagé, après avoir joué au maximum le pourrissement, sur quelques contreparties à l'instar de la stratégie qu'il développe sur les régimes spéciaux : conserver l'essentiel en faisant des concessions.

Ces reculs gouvernementaux ont donné quelques fruits pour les étudiants notamment, mais le blocage reste entier sur la loi, sur le recrutement d'enseignants-chercheurs pour mettre en place les conditions de la réussite dès la

▼
**Avec la loi,
 c'est l'installation du pouvoir
 personnel du président
 ayant la responsabilité
 limitée de répondre
 au CA resserré.**
 ▲

licence, sur le comité de sélection. Et les mesures financières annoncées dans le protocole d'accord signé avec la CPU sont d'ores et déjà hypothéquées par le faux milliard du budget 2008 qu'Henri-Édouard Audier démonte dans la VRS n° 371. Milliard qui était pourtant censé être le coup d'envoi de cette programmation des moyens financiers devant amener la dépense par étudiant à l'université à 10 500 euros !

NOUVEAUX RENDEZ-VOUS EN JANVIER

À quelques jours des vacances de Noël, le mouvement se poursuit sous la forme des dernières semaines dans

quelques universités et sous de nouvelles formes dans d'autres. De nouvelles propositions d'action sont à l'œuvre ou sont en débat. Elles allient propositions alternatives pour la transformation du service public de l'enseignement supérieur, nouveaux rythmes de l'action et nouvelles formes d'association des personnels.

À l'heure où vous recevez ce mensuel, il importe avant tout d'envisager les nouveaux rendez-vous du début du mois de janvier 2008. Trois grandes actions semblent d'ores et déjà faire consensus tant au niveau du SNESUP et de ses partenaires syndicaux que de la coordination nationale des personnels mobilisés lancée lors de l'assemblée générale interuniversitaire du 8 décembre, réunie à Jussieu à l'initiative du collectif « Sauvons l'Université ». Coordination composée de un à trois représentants par établissement qui s'est réunie à nouveau le 15 décembre dans les locaux de Paris III.

La première action, c'est de donner un large écho aux dix points du mémorandum, initié par le SNESUP, comme énoncés des principes directeurs d'une autre loi sur le service public d'enseignement supérieur. La deuxième, c'est la mise en place d'une consultation-vote dans les universités sur la question de l'accord – ou non – avec le contenu de la loi LRU. La troisième, c'est la construction d'une grande manifestation nationale unitaire à Paris.

Le succès de ces nouveaux rendez-vous est de la responsabilité du rassemblement de la communauté universitaire dans chaque université dès la rentrée de janvier. ●

PROTOCOLE CADRE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT NATIONAL POUR LA RÉUSSITE DES UNIVERSITÉS

(...) Depuis mai 2007, le gouvernement a engagé la réforme majeure des universités et du service public de l'enseignement supérieur (...) Pour assurer la réussite de cette réforme, le gouvernement s'engage solennellement à accroître le soutien financier de l'État aux universités, à l'enseignement supérieur et à leurs étudiants de 1 milliard d'euros par an durant cinq ans. Le budget de l'enseignement supérieur sera donc de 11 milliards d'euros en 2008, 12 en 2009, etc., jusqu'à atteindre 15 milliards d'euros en 2012. La loi de finances 2008 en cours d'adoption au Parlement s'inscrit dans cette perspective. Cet engagement financier exceptionnel suppose des objectifs clairs et partagés. Une concertation entre le gouvernement et la Conférence des présidents d'université est ainsi engagée. Elle est menée par Mme la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui y associera les enseignants, les étudiants et les personnels, notamment dans le cadre de ses cinq grands chantiers.

Les discussions porteront, entre autres, sur :

- les conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels ;
- la réussite des étudiants et le développement de la qualité et de la reconnaissance des diplômes universitaires ;
- l'organisation et la mise en place de la nouvelle gouvernance des universités ;
- le rayonnement international des universités françaises, en particulier sur le plan de la recherche et de sa valorisation ;
- l'évaluation des performances et l'affirmation du rôle du contrat ;
- le développement de l'attractivité des carrières de l'enseignement supérieur...

Conclu entre le Premier ministre, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le premier vice-président de la CPU. Vous pouvez consulter l'intégralité du protocole sur le site de la CPU : www.amue.fr

Fonction publique : un entretien avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU



© Didier Charma

Les réponses gouvernementales à la forte mobilisation du 20 novembre restent insuffisantes. La FSU a proposé à ses partenaires de nouveaux temps forts de l'action en décembre. → *Propos recueillis par François Bouillon*

F. B. : *Où en est-on à l'issue de la journée d'action du 20 novembre ?*

G. A. : Le 20 novembre a été un succès indéniable en termes de participation ; il a montré des inquiétudes, des exigences partagées et la montée d'une réelle combativité. Mais dans un premier temps, le gouvernement a continué à tenir le même discours qu'auparavant, un discours d'autojustification, refusant les revendications portées par le mouvement. Puis il a donné un premier signe avec l'annonce le jeudi 29 novembre de l'ouverture de « discussions » portant sur « les rémunérations et le pouvoir d'achat » des fonctionnaires. Chacun aura noté que le mot « négociation » n'est pas prononcé et que les autres revendications, qu'il s'agisse de l'emploi public, des défenses des services publics ou du statut par exemple n'ont pas reçu la moindre esquisse de réponse. En fait le gouvernement semble rester dans la même logique : refusant de remettre en cause les choix fiscaux très inégaux mais aussi inefficaces en termes de croissance de la fameuse loi TEPA, incapable de se donner des marges de manœuvre financières, refusant d'impulser activement une politique salariale ambitieuse, il en reste à sa logique du « travailler plus pour gagner plus » et à la démarche qui consiste à tailler dans le vif des dépenses publiques, en particulier des dépenses de personnels. C'est ce qu'on peut retirer du discours du président de la République à la télévision le 29 novembre. Cela augure mal du résultat des discussions proposées le 3 décembre, mais à l'heure de cet entretien j'ignore encore ce que le gouvernement mettra sur la table des discussions ; s'il se contente de rester dans la même logique et de refuser des mesures générales à travers la revalorisation du point d'indice et l'ouverture de négociations sur la reconstruction de la grille, s'il ne fait

aucun geste sur les suppressions d'emploi prévues, il est peu probable qu'il obtienne un accord.

F. B. : *Compte tenu du caractère très limité des réponses gouvernementales, quelles sont les nouvelles perspectives d'action ?*

G. A. : Les syndicats qui s'étaient engagés dans l'action unitaire du 20 ont eu une attitude différente. Pour la FSU, le succès de cette journée impliquait, faute de réponse gouvernementale satisfaisante,

« dialogue social » et la « mobilité professionnelle »

C'est ce qui a contraint le gouvernement au « bougé » que j'ai décrit : cette ouverture est sans doute le résultat à la fois de la mobilisation et du maintien d'une position unitaire face à lui.

Devant cette situation, une nouvelle rencontre des fédérations de fonctionnaires a donné lieu à un nouveau débat. Tout le monde était d'accord pour considérer



© Indigo / Fotolia

Un nouveau souffle pour nos revendications

Formuler des exigences pour que cette ouverture gouvernementale ne soit pas un leurre.

une nouvelle journée d'action dès le début décembre avec grève : il s'agissait de profiter de l'élan de cette journée pour maintenir la pression par une autre étape de mobilisation ; mais il s'agissait de la faire aussi de la façon la plus unitaire possible, ne serait-ce que parce que l'unité a été un des facteurs du succès du 20. Mais seules l'UGFF-CGT et Solidaires se sont retrouvés sur une position convergente. Pour les autres syndicats, les uns voulaient attendre pour voir si le gouvernement allait

bouger, les autres n'avaient pas de mandat pour une nouvelle grève en décembre voire l'excluaient. Mais tout le monde a souhaité maintenir à la fois l'unité et la pression sur le gouvernement avec dans un premier temps un ultimatum demandant l'ouverture de négociations et mettant en perspective une mobilisation rapide. S'y ajoutait la décision commune de suspendre notre participation aux « conférences sociales » organisées par le ministère de la Fonction publique sur le

qu'un changement d'attitude du gouvernement résultait de la mobilisation et qu'il fallait formuler des exigences pour que cette ouverture ne soit pas un leurre et se traduise par des négociations sur les points que nous avons mis en avant, prioritairement les salaires (valeur du point d'indice, reconstruction de la grille...), sans cependant oublier l'emploi public ou le devenir des services publics. La discussion a porté sur l'attitude à avoir en termes d'action : nous avons proposé de déposer un préavis de grève pour décembre et de le retirer ou le confirmer en fonction des résultats de la discussion. Encore une fois, nous nous sommes retrouvées les trois mêmes organisations sur cette proposition. La discussion a permis de dégager un accord qui permet de maintenir la pression et confirme la perspective d'une action si le lundi 3 décembre le gouvernement biaisait et ne répondait pas à nos exigences communes en s'engageant dans une négociation. Quoi qu'il en soit la FSU ne renoncera pas à conduire l'action si elle est nécessaire et veillera à ce que l'indispensable recherche de l'unité ne conduise pas à la paralysie. ●

Recrutement : → par Noël Bernard, responsable du secteur situation des personnels

jurys barbus pour postes à moustaches

La disparition des commissions de spécialistes bafoue l'objectivité du concours : désormais pour des décisions clé, un collègue devra s'en remettre à une poignée de personnes dont, le plus souvent, aucune ne sera de sa discipline, puis à la décision d'un monarque.

Notre mensuel vous alertait dès son numéro de juin sur la disparition des commissions de spécialistes. C'est en fait toute la procédure de recrutement qui vole en éclats dans la loi LRU.

Premier changement : la procédure peut être lancée par un établissement dès qu'un emploi est créé ou déclaré vacant. Ceci fait disparaître les deux campagnes de recrutement en mai et septembre : le candidat devra donc être à l'affût du *Journal Officiel* chaque jour pour guetter l'apparition d'un poste, sans visibilité sur l'offre globale. Outre ces conditions dissuasives de recrutement, notons aussi que ceci rend quasiment impossible la mise en place de procédures de mutations acceptables. Pour les ATER, ceci entraînera également des fins anticipées de contrats plus nombreuses, avec les conséquences désavantageuses que cela entraîne pour le reclassement en début de carrière.

LA DISPARITION DES COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES

C'est la principale modification. Désormais, pour chaque recrutement, le président proposera au CA un comité de choix dont la composition pourra être taillée *ad hoc* pour le recrutement envisagé. La seule contrainte est une majorité de membres spécialistes de la discipline. C'est donc la fin des commissions en majorité élus, du recru-

tement par les pairs et de la parité rang A/rang B : tous ces principes sont foulés aux pieds au profit d'un processus qui se rapproche des recrutements du privé. Tout est fait pour bafouer l'objectivité du concours : choix du jury en fonction du concours, désignation du comité par le président sous le contrôle au plus de 14 personnes (le CA restreint), absence de quorum (il est juste exigé qu'il y ait majorité d'extérieurs parmi les présents !); ce comité rend un simple avis et c'est ensuite le CA qui propose un nom ou une liste et, pour plus de sûreté, le président a un droit de veto sur tous les recrutements.

On pourrait dire cyniquement que tout ceci n'est pas très grave puisque la loi LRU introduit un mode de recrutement beaucoup plus « politiquement correct » : au lieu de fonctionnaires, ce sont des contractuels qui pourront occuper des emplois d'enseignants-chercheurs (ou d'enseignants, ou de chercheurs). Dans ce type de recrutement, le président sollicitera un simple avis du comité de sélection, puis fera ce qu'il voudra.

La commission de spécialistes avait d'autres prérogatives : elle statuait sur la titularisation après un an de stage, sur les mutations, sur le recrutement et le renouvellement des ATER. Toutes ces opérations seront désormais confiées au CS, qui toutefois se contentera d'un simple avis puisqu'il est



▼
S'ajoutant
à la bascule
des universités
dans l'autoritarisme,
cette organisation
ubuesque
des recrutements
doit convaincre
nombre de collègues
de la nécessité
de l'abrogation
de cette loi.

▲

désormais privé de son pouvoir de proposition : le président « reçoit son avis » ce qui veut dire qu'il en fera ensuite ce que bon lui semblera. Ainsi pour des décisions clé sur sa carrière, un collègue devra s'en remettre à une poignée de personnes dont, le plus souvent, aucune ne sera de sa discipline, puis à la décision d'un monarque. Les actuelles commissions de spécialistes restent en vigueur jusqu'au 10 août 2008 : les candidats de cette année connaîtront au printemps une dernière campagne de recrutement selon les anciens modes ; toutefois le droit de veto du président est valable dès l'élection des nouveaux conseils, que la plupart des présidents sont en train de préparer pour les mois de mars ou avril.

S'ajoutant à la bascule des universités dans l'autoritarisme, la gestion humaine à la tête du client, et la réforme budgétaire les livrant aux intérêts privés et à court terme, cette organisation ubuesque des recrutements doit convaincre nombre de collègues de la nécessité de l'abrogation de cette loi. Dans le cadre de la mise en chantier d'une réforme nécessaire, fruit d'une large concertation des personnels et des étudiants, le SNESUP proposera, outre le maintien de commissions très majoritairement composées d'élus, formées de spécialistes, et respectant la parité A/B, un mode de recrutement plus transparent, prenant mieux en compte les aptitudes à l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs. Il fera en sorte que les mutations deviennent possibles dans l'enseignement supérieur. Il est aux côtés de tous les collègues qui demandent une résorption décisive de la précarité et un recours exclusif aux emplois de fonctionnaires de l'État. ●

La collégialité doit rester au principe des recrutements.



POSTES SECOND DEGRÉ

Les postes pour l'année 2008 sont parus au BO numéro 43 du 29/11/07. Leur nombre est de 894, sensiblement égal au total des années précédentes. Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement au plus tard le **21 décembre prochain**.

Échos des luttes



Reims : la mobilisation ouvre les portes de l'université...

L'université de Reims vous ouvre ses portes sur le site du campus Croix-Rouge.

Les étudiants et les personnels de l'université de Reims Champagne-Ardenne sont aujourd'hui mobilisés contre la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, dite LRU, et contre l'état général de précarité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre de ce mouvement de grève, de nombreux enseignants, chercheurs et étudiants mobilisés ont décidé, avec la contribution de personnalités extérieures, de mettre en place une « université populaire ». Celle-ci propose à toutes et à tous une série de conférences, débats et d'ateliers variés... touchant à tous les domaines de la connaissance.

Au-delà de sa dimension culturelle, l'Université populaire permet de réaffirmer les missions essentielles de l'Université qui sont la conservation, le développement, et la transmission du savoir. Une démocratie digne de ce nom se doit d'assurer la liberté et l'indépendance des connaissances. Or, celles-ci ne sont plus aujourd'hui garanties.

Depuis trop longtemps, par manque de moyens, l'Université est restée repliée sur elle-même. Elle doit maintenant s'ouvrir sur l'ensemble de la société. Nous avons tous le droit à un égal accès au savoir. Aussi, nous condamnons l'Université d'aujourd'hui, qui se veut élitiste et passive, et ce faisant nous préparons celle de demain.

L'Université populaire est un lieu de libre-échange où tous nous pouvons devenir acteurs de ces savoirs. L'Université doit rester un lieu de vie, de débat et d'échange ; le savoir nous appartient à tous, réapproprions-nous le. L'université populaire vous attend !

Quelques exemples du programme :

- « La biodiversité » (Franck-Dominique Vivien, sciences économiques, URCA) : conférence-débat.
- « La protection sociale. Quel choix de société ? Un exemple d'actualité : les retraites » (Patrice Perret, cheminot, Attac-Reims) : conférence-débat.
- « Avant-gardes et politique 1 : les avant-gardes historiques et l'art révolutionnaire » (Isabelle Krzyzkowski, Littérature comparée, URCA) : conférence-débat.
- Projection de *Reprise* de Hervé Le Roux (des étudiants de l'IDHEC filmant la fin de la grève de mai 68 chez Wonder, et trente ans après le cinéaste part à la recherche des ouvrières filmés) : film et débat.
- « La question de l'interdisciplinarité : une question centrale pour l'URCA » (Marc-Daniel Seiffert, Sciences de gestion, URCA), conférence-débat. ●

Poitiers : à la recherche de nouvelles formes d'action

Le jeudi 6 décembre, l'occupation des UFR Lettres et Langues (L&L) et sciences humaines et art (SHA) a été votée à nouveau (900 votants). Il faut souligner que jusqu'ici l'occupation s'est passée dans un calme et un respect remarquables.

Une AG du personnel réunissant une cinquantaine de personnes (BIATOSS + enseignants chercheurs) a débattu de la suite du mouvement. Ont été proposées : des grèves administratives (plus ou moins dures...), des actions symboliques pacifiques et humoristiques (si possible !), des demandes de manifestation nationale avant Noël. Finalement il a été décidé de demander une journée banalisée pour discuter de l'avenir de l'enseignement supérieur (États généraux) et que les nouveaux statuts ne soient pas votés lors du prochain CA (17 décembre).

Pour la suite se profile également une action symbolique commune avec les étudiants dont la forme reste à définir : quête dans la rue, (faux) cadeaux au président pour obtenir des primes, faux CA restreint, etc. ●

Anne Joulain

Pau : la lutte est porteuse d'avenir

Peu médiatisée, l'université de Pau est néanmoins bloquée et occupée depuis le 8 novembre, sans interruption. Nous ne sommes pas une « université rouge », mais un campus où existent des mouvances étudiantes, libertaires et FSE, véritablement syndicales, avec de vraies pratiques démocratiques, non violentes, et beaucoup de sens politique... Les AG étudiantes ont toujours rassemblé au minimum 2 500 participants (sur un campus de 8 000 étudiants), même si les manifs en ville ont été moins massives... Un « vote présidentiel sur le blocage » a tourné au fiasco (12 votants en Lettres sur plus de 300...) et notre président pourtant, comme il est convenu de dire, « de gauche », a basculé du côté de la loi au point de la défendre quasi quotidiennement dans les médias locaux, et de faire appel jeudi matin aux CRS pour « libérer » la seule et très symbolique UFR de droit, malgré la désapprobation de la vice-présidente SNESUP du CA. Au bout de trois heures d'un face-à-face peu amical, les CRS ont dû quitter les lieux, « fermés administrativement » à notre demande, et la manœuvre musclée s'est retournée contre le président et une poignée « d'anti-bloqueurs » noyauté par l'UNI.

Quant aux personnels, l'Intersyndicale (essentiellement SNESUP, SNASUB, CGT, et syndicats BIATOSS de l'UNSA), unie, a été l'élément moteur, respectant et même comprenant les formes de lutte votées par les étudiants... Les AG ont un petit peu dépassé en nombre celles du CPE, regroupant de 50 à 80 personnes... Cela représente, compte tenu de notre taille, plusieurs centaines dans de « grosses » universités médiatisées ! Si en Lettres nous avons senti un fort assentiment des collègues, les scientifiques se sont tenus beaucoup plus en retrait... de nombreux labos ici bénéficient déjà des « largesses » de Total. Mais même les littéraires, hostiles à la loi, ont peu participé aux AG. La culture de l'engagement syndical a pris, au cours des années, des « réformes » et des mutations de notre milieu, du plomb dans l'aile...

Le « comité de lutte » va proposer de continuer la lutte par d'autres moyens.

Reprenant les cours, nous le ferons sur un bilan positif... L'engagement des étudiants va au-delà de la loi pécheresse, ce qui est porteur d'avenir. Le SNESUP est apparu quotidiennement, combatif et responsable, proche des étudiants en lutte, respecté de tous. Nous avons stimulé et consolidé chez les collègues ce qu'il reste encore d'esprit service public, renforcé les digues idéologiques, mis les problèmes en perspective... Dans cette lutte se sont levés quelques dizaines de jeunes militants. Leur culture, leurs repères, leurs affiliations, leur organisation, leurs façons de fonctionner, etc., ne sont pas les nôtres, mais ce sont ces luttes qui produiront le monde de demain ! ●

Jean Ortiz

Nice : un mouvement qui se construit

Des nouvelles de Nice, dans l'ordre chronologique :

- Mise en place par des étudiants d'un atelier de réflexion pour l'élaboration d'une autre loi-programme ; des collègues y participent.
- Réunion d'enseignants-chercheurs des départements SHS en vue de l'adoption d'une attitude commune : prise de position contre la LRU, lecture du texte en AG, c'est l'une des premières manifestations construites et solidaires du corps des enseignants-chercheurs. Ceux-ci sont de plus en plus sensibles à la situation mais on constate un écart entre cette prise de conscience

et la mobilisation. Pas de lien réel non plus avec les collègues CNRS, pourtant eux aussi très inquiets.

- C'est le jeudi 6 décembre, jour de grève nationale, que le président de l'Université choisit pour exiger, dans une lettre adressée aux enseignants de l'UFR Lettres Arts Sciences humaines, la levée immédiate des blocages, le rattrapage des cours non dispensés et l'accomplissement de l'intégralité de leurs obligations de service ! Ceci au mépris des votes des étudiants en AG et des mots d'ordre de grève nationale. ●

Laurence Mercuri





L'engagement étudiant

Dossier coordonné par Gérard Lauton

Le mouvement contre la loi « *Liberté et Responsabilités des Universités* » a mis une nouvelle fois sur le devant de la scène les étudiants comme acteur social.

Avec certes des inégalités, l'ampleur et la diversité de l'engagement étudiant sont manifestes : défendre les droits et libertés, s'insurger contre la loi du plus fort, dénoncer des conditions dégradées de vie et d'études ou monter des projets associatifs de solidarité. Pourtant, le contraste est frappant entre la hauteur de cet engagement et la place exiguë concédée aux étudiants et à leurs représentants sur le terrain même de l'établissement et des cursus. Stigmatiser l'absentéisme d'élus étudiants dans les conseils est plus facile que les aider à s'impliquer sur les enjeux qui les concernent.

Invoquer le différentiel de compétence pour ne pas inviter les délégués de filière à des bilans pédagogiques ne contribue guère à leur motivation. L'engagement étudiant dans le cursus passe par une autre relation pédagogique, à la mesure des exigences d'une citoyenneté étudiante du XXI^e siècle. C'est une revendication du SNESUP !

Regard sur la jeunesse étudiante comme acteur social

→ par Michel Fize⁽¹⁾, sociologue au CNRS

Conditions d'étude et perspectives d'emploi, conditions de vie – santé, logement, autonomie – sont les ingrédients du malaise existentiel des étudiants qui s'exprime dans un vif désir de participation sociale que le pouvoir cherche à contourner.

Un an et demi après le mouvement anti-CPE (Contrat première embauche), la jeunesse étudiante descend à nouveau dans la rue.

De quoi est-il réellement question avec l'actuel mouvement de protestation ? De la mise en cause de la loi Pécresse sur l'autonomie des universités, qui dispose que, d'ici à cinq ans, toutes les universités accèdent à l'autonomie en matière de budget et de gestion de leurs ressources humaines et puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers ? De prime abord, c'est bien cela.

Cette loi déclenche aujourd'hui nombre d'inquiétudes chez les étudiants : que cette autonomie, ouvrant largement l'université aux capitaux privés, ne soit qu'une privatisation déguisée de l'université, s'accompagnant d'une sélection après le bac, d'une augmentation des droits d'inscription, de la disparition des filières non rentables, que la mission d'insertion professionnelle désormais dévolue à l'université ne soit, quant à elle, qu'un processus de déqualification et de précarisation. La crainte étudiante, au final, est celle d'une rupture du principe de « l'égalité des chances » et de la réussite des étudiants devant les études. C'est donc bien au nom de la défense d'un principe éminemment républicain, d'un principe politique par excellence, que les étudiants mènent leur mouvement de grève, avec ou non occupation des bâtiments universitaires ou blocage de leur entrée.

Mais au-delà de la contestation d'un texte, de quoi est-il réellement question chez les étudiants en colère ?

D'une inquiétude grandissante, plus large, devant un présent difficile et un avenir incertain. Les discussions avec les étudiants font apparaître en effet un véritable malaise existentiel : nous pouvons à cet égard parler de « misère étudiante » ; les indicateurs en sont connus.

Le premier est la quasi-obligation de travail salarié pour les trois quarts des étudiants (dont 9 % seulement dans une activité correspondant à leurs études), un peu plus de



La jeunesse étudiante et lycéenne, composante visible du mouvement social général.

70 % travaillant toute l'année (à temps plein ou non), la part des étudiants-travailleurs augmentant avec l'âge. Avec pour conséquence observée que l'activité professionnelle pénalise le cursus universitaire d'un étudiant sur cinq.

Le second indicateur est la rareté et la cherté du logement étudiant : peu de rési-

dences universitaires (pas toujours en bon état de surcroît) et peu de logements privés accessibles en raison de leur coût élevé. Rappelons que sur les 2,2 millions d'étudiants, 1,3 million vit hors du

cocon familial (mais 26 % seulement sont autonomes de leurs parents) : 54 % louent de tous petits appartements (chambres ou studios) ou occupent des résidences privées et 20 % sont dans des logements universitaires. Devant la pénurie de logements, les étudiants recourent soit à la colocation

soit à la débrouille (on loge dans une caravane, un mobil-home ou chez l'habitant). Le troisième et dernier indicateur est la dégradation de l'état de santé de nombreux étudiants (qui consultent peu).

De quoi est-il encore réellement question avec ce mouvement ? D'un désir très fort de participation sociale.

Depuis le mouvement étudiant de 1986 contre le projet Devaquet, et de celui de 1995 qui a ouvert la porte au grand mouvement social – avec les conséquences politiques que l'on sait (la démission du Premier ministre Alain Juppé), chaque mouvement traduit mieux ce désir des étudiants de ne plus « compter pour du beurre » dans la réflexion politique en cours : on notera à cet égard que chacune des protestations publiques de la jeunesse étudiante semble apporter sa pierre à la reconstruction d'une conscience politique (au sens *citoyen* et non *idéologique* du terme). Le mouvement du printemps 2006 avait déjà clairement confirmé cette avancée, mettant mieux en

▼
La crainte étudiante est celle d'une rupture du principe de « l'égalité des chances ».
▲

lumière également l'écart croissant entre les syndicats étudiants dits « représentatifs » et la « base », inorganisée ou organisée autrement, à la fois plus virulente dans ses revendications, plus autogestionnaire dans son fonctionnement. Aujourd'hui, comme en 2006, la ou les « coordinations nationales étudiantes », formée(s) – par principe – de membres égaux en droits et en responsabilités, jouent un rôle majeur de pilote, d'aiguilleur, dans le cadre d'assemblées générales décisionnelles (avec même, ici ou là, votes à bulletins secrets). La démocratie participative a bel et bien pénétré l'univers étudiant.

Les étudiants, et aujourd'hui les lycéens, semblent donc résolus à s'inscrire dans le mouvement social général, qu'il s'agisse de la contestation du projet gouvernemental de réforme des régimes spéciaux de retraite, ou des revendications d'une amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Là se loge véritablement la nouvelle conscience politique estudiantine évoquée plus haut. Une attitude qui n'est pas sans rappeler celle des étudiants de 1968 cherchant à rallier et à se rallier les travailleurs en grève (on se souvient de la fameuse rencontre de Boulogne-Billancourt, n'ayant pu donner les résultats escomptés : la jonction entre les étudiants et le

▼
**Une volonté des étudiants
d'être considérés
comme des acteurs sociaux
à part entière.**
▲

monde ouvrier). À l'évidence la maturation politique des jeunes se renforce au fil des ans.

Cette attitude, inédite à cette échelle, est intéressante en ce qu'elle fait sortir le mouvement universitaire de sa seule dimension « corporatiste » (qui n'en reste pas moins légitime). Il y a volonté des étudiants d'être considérés comme des acteurs sociaux à part entière. Se renoue ainsi, à cette occasion, même timidement, une solidarité des générations que l'on avait eu tendance à oublier quelque peu ces quatre dernières décennies. Les plus jeunes viennent ainsi au secours ou en soutien de leurs aînés ; les lycéens défilent aux côtés des étudiants, les étudiants aux côtés des salariés. ●

1. Auteur de : *Le Livre noir de la jeunesse*, Éd. Les Presses de la Renaissance, coll. « Petite Renaissance », 2007, michel.fize@club-internet.fr

Filles dans l'enseignement supérieur

→ par Louis Gruel,
chargé de mission à l'OVE⁽¹⁾

**Bien que surreprésentées
parmi les bons élèves,
les filles cèdent leur suprématie
aux garçons lors
de la sélection des élites.**

On peut brièvement rappeler qu'en 1900 le taux de féminisation des universités françaises était de 3 % mais que depuis 1983 les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur : elles sont proportionnellement plus nombreuses à accéder aux classes terminales des lycées, plus nombreuses, parmi les candidats au baccalauréat, à obtenir le diplôme, enfin plus nombreuses, parmi les bacheliers, à s'engager dans des études supérieures.

La supériorité manifestée par les filles depuis l'école élémentaire, où elles redoublent plus rarement que les garçons, se confirme dans l'enseignement supérieur dit « de masse » : les étudiantes obtiennent plus fréquemment que les étudiants un diplôme au moins égal à la licence. Il n'y a là aucun mystère : lors des premières années universitaires de lettres, sciences, droit ou sciences économiques, ou bien encore en IUT ou STS, elles sont proportionnellement bien plus nombreuses à réviser leurs cours régulièrement, à respecter un emploi du temps strict, à limiter les sorties sans liens avec la formation suivie, à s'interdire de « sécher » : en règle générale, elles consacrent ainsi plus de temps au travail scolaire que les garçons.

On observe cependant que si les filles sont toujours surreprésentées parmi les bons élèves, elles cessent de l'être parmi les meilleurs et en définitive elles cèdent leur suprématie aux garçons lors de la sélection des élites. Deux mécanismes se conjuguent pour opérer une sorte de renversement des excellences.

Le premier est bien connu. Dès le lycée, les filles choisissent moins que les garçons les filières scientifiques les plus formalisées, et même lorsqu'elles obtiennent un bac S avec mention, elles choisissent moins souvent la filière prépa scientifique-école (*a fortiori* « Grande École ») d'ingénieur.



Le second a particulièrement été mis en évidence par les enquêtes de l'OVE. Dans les formations les plus sélectives, les plus exigeantes en mobilisation studieuse, en particulier en classes préparatoires, les garçons limitent et sélectionnent autant leurs loisirs que les filles. En revanche celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques

(lavage du linge, cuisine) et cette inégalité s'accroît sensiblement avec la progression en âge et dans les niveaux de cursus.

Corrélativement, les filles s'émancipent plus tôt de la tutelle familiale, entrent plus jeunes dans une vie de couple, assument plus précocement leurs propres responsabilités parentales, s'orientent plus fréquem-

ment vers des professions moins rémunératrices mais aussi moins exigeantes en temps professionnel, plus compatibles avec l'investissement familial.

La pesanteur des modèles traditionnels de socialisation favorise ainsi leur abandon de la suprématie scolaire au niveau des études doctorales et dans les filières exigeant que les études constituent une priorité exclusive.

Le fait que l'on retrouve au sommet des carrières privées et publiques, aussi bien dans les états-majors ou conseils d'administration des grandes entreprises que dans les grands corps de l'État, une écrasante majorité d'hommes (de l'ordre de 95 %) s'esquisse ainsi à l'intérieur même du système éducatif⁽²⁾. ●

1. Informations et documents : <http://www.ove-national.education.fr>

2. Une version « chiffres à l'appui » de cet article est parue sous le titre « Amphis, discothèques et lave-linge » dans *OVE Infos* n° 15.

▼
**La pesanteur
des modèles
traditionnels de
socialisation favorise
l'abandon par les filles
de la suprématie
scolaire.**
▲

Six témoignages au cœur des études

→ par Gérard Lauton

Le recueil de données sur la vie étudiante à partir d'un échantillon « représentatif » est un métier. Les six témoignages relatés ci-après ont une autre fonction en relatant des expériences qui jettent une lumière crue sur des aspects des cursus révélateurs de l'urgence des changements attendus dans les conditions d'études.

❶ Les transitions Lycée-Université, Licence-Master... : des caps difficiles à passer ? Des satisfactions ? Quelle image de l'enseignement supérieur à ce stade de ton parcours au regard de tes attentes ?

Mathieu fait état d'un passage réussi pour lui-même en fac de droit, mais de grandes difficultés pour une majorité de jeunes jetés dans la « jungle », exposés à l'échec et à l'abandon en se disant qu'un tel domaine n'est « pas fait pour eux », qu'ils s'en faisaient une autre idée. Avec un désarroi d'autant plus grand qu'il n'y a pas vraiment d'accueil de la part de la faculté, et que l'enseignement de première année reste assez abstrait.

Laure peut comparer le contexte de l'IUT où 120 étudiants sont dotés d'un bon encadrement, avec celui de la licence où il reste insuffisant, y compris au plan administratif : à l'IUT, on est pris en charge sur ce plan ; pour un même effectif en L3 à la fac, chacun doit un peu s'administrer soi-même.

Youssef observe qu'en passant du lycée à l'université, les rythmes sont plus lents, mais qu'il y a moins d'heures et moins de suivi. Ceux qui sont d'emblée à l'aise dans la méthodologie universitaire ont des chances majorées, les autres peuvent être vite dépassés.

Édith a été ravie de quitter le lycée, de connaître d'autres rythmes, de pouvoir se consacrer davantage aux matières de son choix et d'avoir les coudees franches dans le cadre du travail personnel. Elle s'est bien adaptée au système dual Cours-TD conçu de la théorie vers l'application. En revanche, la migration vers trois sites géographiques tout au long du parcours et les groupes de TD à

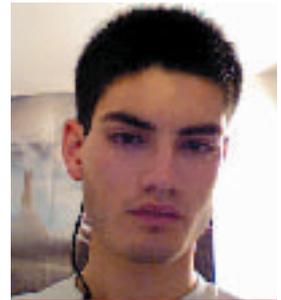
géométrie variable rendent difficile de trouver ses marques. Personne ne vient en aide à l'étudiant, s'il ne formule pas une demande expresse.

Sandra a connu des filières à effectifs réduits comparables à ceux d'une classe de lycée, où l'on est moins perdu que dans un grand amphithéâtre. Elle a choisi d'emblée la mention STPI5 pour son caractère transversal et en même temps finalisé, incluant des savoirs technologiques. C'est à la faveur d'une journée portes ouvertes qu'elle a découvert la filière d'ingénieur dont elle est en passe d'être diplômée.

Antony a rebondi d'une MathSup vers le DEUG-2A d'un IUP « Métiers du Sport » adossé au STAPS, dont les rythmes et les contenus lui ont bien convenu, avec des contenus d'enseignement qui l'ont conduit à s'engager dans l'Ingénierie des Événements Sportifs.

Commentaire

Question révélatrice, au-delà des conditions d'études, des espérances et des craintes vécues bien en amont de l'arrivée à l'université. À des degrés divers, c'est un « ouf » de soulagement à l'idée de quitter le lycée, de s'affranchir de certaines matières plus subies que choisies, et surtout d'accéder enfin à sa liberté de jeune adulte en fuyant un ensemble de contraintes souvent vécues comme infantilisantes.



Mathieu, 19 ans, est en L1 de Droit avec un module de droit européen pour devenir juriste d'entreprise.

Contradictoirement, il y a chez certains une crainte de rompre avec l'univers familier de la classe et de se risquer dans un espace redouté pour son anonymat, où l'on peut être noyé dans la masse sans interlocuteur. Échapper à un contexte trop scolaire est stimulant pour qui aborde avec une passion en tête cette arrivée à l'université rimant avec une autonomie enfin concédée. Certains contextes d'organisation des cursus sont anxigènes quand il y a des rapports distants entre équipe pédagogique et étudiants, doublés d'amphis surchargés. En d'autres lieux, on fait effort – pour partie grâce à des moyens adaptés – pour être disponible voire prévenant envers l'étudiant qui, dès lors, ressent le double avantage d'un encadrement soutenu et d'une précieuse autonomie.

❷ Les conditions d'études : pédagogie, soutien, accompagnement, cours en ligne, évaluation. L'existant et ce qu'il faudrait ?

Mathieu souhaiterait un véritable accueil pédagogique dans la filière juridique, avec une anticipation par des visites dans les lycées. Il se félicite de la stabilité des groupes de TD, permettant de mieux se connaître, avec un horaire supérieur à celui de Paris II-Assas. Sur l'évaluation, il observe que les exigences des chargés de TD et les façons de noter les copies d'examen sont très disparates. Aucun cours n'est jusqu'ici mis en ligne. Le taux d'échec se situe à 83 % en fin de L1...

Laure a été confrontée lors de son passage du département d'IUT au L3 de la fac des



Youssef, 20 ans, est étudiant en L1 d'Économie et vise les métiers liés au domaine de la finance.

Sciences à un moindre encadrement, à la difficulté d'organiser son travail personnel quand on habite loin et à des TP méritant d'être modernisés et à une salle informatique constamment débordée.

Youssef décrit un certain mal-vivre dans un amphithéâtre de 300 avec une part de cours magistraux parfois dénués d'intérêt sur le plan des contenus et surtout de l'élocution. En revanche, les TD à 30 offrent un cadre acceptable et l'évaluation semble adaptée aux objectifs du cursus.

Édith observe qu'il faut souvent sauter

d'un site à l'autre, que la bibliothèque est fermée le samedi, ce qui oblige à se rendre dans d'autres lieux pour l'accès aux documents. L'emploi du temps se prête à l'engagement dans un travail salarié. Les enseignants sont accessibles, mais chacun dans sa matière : pas d'enseignant référent. Les projets et les évaluations restent assez scolaires avant le master.

Sandra a bien vécu le DEUG STPI marqué par une interdisciplinarité inhérente à l'étude d'objets et de situations relevant d'une démarche technologique, à l'opposé d'une pluridisciplinarité de façade à caractère juxtaposé. Mais elle a ressenti un peu d'isolement du fait de son implantation dans un site géographique en développement. Comme d'autres étudiants relevant de la classe moyenne et n'ayant pas droit à une bourse, elle a dû travailler pour financer ses études. Elle voit un contraste entre certains TP obsolètes de la Fac des sciences faute de moyens et d'autres qu'elle fréquente en médecine, plus

modernes et bénéficiant du potentiel clinique de l'hôpital Henri-Mondor.

Antony a bénéficié des enseignements de culture générale du Sport avec leurs outils spécifiques qui ont permis une prise de recul sur sa future activité, de pair avec sa fonction de président du BDE6. Mais certains enseignements ont été décevants, loin de la maquette, ou bien tristement récités, parfois usurpés de la part d'enseignants prétendant être spécialistes de tout et abusant les étudiants sur leurs perspectives réelles de débouchés.

Commentaire

Cette question renvoie aux conditions d'accueil au quotidien, à la façon dont les étudiants sont censés circuler et « se poser » dans les lieux qui leur sont dévolus. D'immenses progrès sont à accomplir là où il faut s'armer de patience pour occuper un coin de table en bibliothèque sans espace d'échange où se parler, sauf au gré de salles de TD fortuitement libres ou dans

le refuge ultime de la Cafétéria du CROUS. Les étudiants repèrent très vite qu'un plateau technique de Travaux Pratiques est composé d'équipements obsolètes. Ils savent faire la part des cours innovants ou ennuyeux, et ne rejettent pas a priori l'ambivalence dès lors que son effectif autorise un peu d'interactivité (120 semble être un maximum). Tels les spectateurs d'un cinéma dont le projectionniste n'aurait aucun retour sur la qualité du rendu (panne de son, images brouillées, chaleur excessive...), les étudiants parfois désertent le cours faute de pouvoir formuler leurs suggestions. Ils sont pourtant capables de prouesses sans ménager leur temps, quand ils sont mis au défi d'entamer un projet et de faire preuve d'initiative dans un enseignement « par la recherche ». Sans nier la nécessité de faire « des gammes », ils aimeraient être plus souvent invités à jouer des morceaux improvisés. Enfin, cette question est intimement liée aux conditions de vie (emplois du temps, travail salarié...).

📌 Le projet personnel et professionnel, en abrégé « PPP » : la fac aide-t-elle à le formuler ? Les contenus des cours sont-ils en phase avec tes objectifs ?

Mathieu n'a pas eu droit au « PPP » dont il trouve l'idée intéressante, mais la spécialisation en droit est repoussée en fin de M, voire après pour devenir avocat, etc. Ce serait bien de présenter aux étudiants la gamme des métiers du domaine juridique.

Laure a connu le « PPP » en IUT avec une soutenance sur l'étude réalisée, qui pourrait être mieux encadrée par un enseignant référent par groupe de cinq étudiants. Elle a dû faire sa 2^e année de DUT en Alternance pour financer ses études. Elle préconise aussi un enseignant référent par groupe de TD.

Youssef n'a pas de PPP du moins en L1 où l'objectif de l'administration lui semble être clairement un certain taux de sélection, ce qui ne concourt pas à l'obtention d'améliorations. Les contenus lui semblent conformes à ses objectifs, notamment ceux des maths pour la finance.

Édith a formulé son PPP en découvrant l'enseignement d'histoire de l'art qui l'a encouragée en rendant visibles les métiers correspondants. Le M-Pro de Lille III a été moins convainquant sur ce point.

Sandra a bénéficié du module PPP en L3 avec des contacts dans le secteur professionnel des biotechnologies, passant par un exposé et par la production d'un poster. Les contenus d'enseignement lui ont semblé conformes à ses objectifs, et le stage industriel a été très positif.

Antony aimerait que l'aide au projet professionnel aille plus loin, y compris jusqu'à l'aide à l'insertion voire à la création d'entreprise. L'université pourrait sur ce dernier point prodiguer une aide à ceux qui veulent créer leur boîte en jouant un rôle de pépinière de jeunes entreprises. On sait bien que c'est le premier pas qui est difficile : trouver son premier emploi, créer sa boîte, réaliser sa première embauche, de préférence parmi ceux qu'on a côtoyés dans son cursus... L'université pourrait aider le jeune diplômé à trouver un local, un premier équipement, comme le font des écoles de commerce. Cela mobiliserait les enseignants de la profession qui pourraient jouer un rôle actif dans le suivi de ces initiatives.



Édith, 25 ans, a fini deux M2 en « Histoire de l'Architecture » et « Gestion de sites de patrimoine ».



Sandra 24 ans est en École d'Ingénieur de BioSciences (3 A) après un DEUG « STPI » et un L3 de Biologie.

Commentaire

Ici apparaît le grand écart entre les contextes où existe un « PPP » organisé comme module du cursus accompagnant l'étudiant dans la formulation de son projet, et ceux où chacun est renvoyé à des données recueillies tant bien que mal et à des contacts tributaires du profil socioculturel de son entourage. Sur les contenus des enseignements, les témoignages font état d'une certaine satisfaction, en prenant soin de distinguer le fond et la forme.

Cela vient contredire la violente campagne de dénigrement des grands médias volant au secours de la loi LRU, qui invitent dans tous leurs débats les sempiternels déclinologues... Jean-Robert Pitte, président de « La Sorbonne » ; l'ancien président de Paris VI Gilbert Béréziat ; l'ancien ministre Claude Allègre...

Place et voix au chapitre des étudiants dans la filière : sont-ils invités à dire leur avis (organisation et déroulement de l'année, modes d'évaluation), à participer à des réunions de bilan (équipe pédagogique, pré-jurys) ? Quels rôles pour des délégués étudiants de groupe ou de filière ?

Mathieu précise qu'il n'y a pas de délégués de filière ni de réunion pédagogique en présence d'étudiants. Ces derniers sont réduits à prendre des notes sur les cours. Les associations s'efforcent de pallier cette carence qui porte aussi sur l'information : critères de choix d'options, activités du SUAPS... Ainsi, l'UNEF joue-t-elle de fait un rôle de lien social et d'information en se faisant parfois le relais de la scolarité.



Laure, 21 ans, est en L3 « Sciences de la Vie et de la Terre » après un DUT Biologie, vers la recherche ou l'enseignement

Laure observe que les étudiants ne sont guère conviés à participer aux décisions, et que peu de cursus se dotent de délégués de filière. En outre, il n'y a aucun local pour s'entretenir de quoi que ce soit. Il faut changer les mentalités, tant côté étudiants que côté enseignants.

Youssef fait état de délégués de groupes de TD, qui ont peu de moyens pour s'organiser, sont consultés sur des questions d'emplois du temps, jamais sur le déroulement ni sur les bilans du cursus ; ces derniers se résument trop souvent au non-dit de la « fatalité » des 40 % d'échec en fin de L1.

Édith n'a vu ni délégués étudiants, ni réunions de bilan de L1 à L3. Plus facile en M1 (effec-

tif de 15), la concertation a été malaisée de L1 à L3 vu le système des groupes de TD variables qui minent la vie collective en empêchant les gens de se rencontrer.

Sandra a eu chaque année des délégués, pas toujours diligents pour interpellier le prof. La concertation est développée en filière d'ingénieur où l'on sollicite des retours. Pas ou peu de réunions de bilan, qui seraient pourtant utiles pour offrir le regard étudiant sur la formation, repérer des situations personnelles difficiles et instaurer un meilleur contact élève/prof. Elle souligne l'utilité du BDE assurant une liaison entre étudiants des trois promos qui sinon ne feraient que se croiser, et qui ainsi peuvent rapprocher leurs vues sur les enseignements.



Antony 24 ans, diplômé d'IUP « Métiers du Sport », crée une « TPE2 » d'ingénierie d'événements sportifs.

Antony dit qu'il faut s'inviter faute d'être invité à s'exprimer sur le cursus ; il faut se battre pour se faire entendre. Ainsi, il a fallu interpellier l'équipe pour récupérer les diplômes d'Ingénieur-Maître qu'elle n'avait pas spontanément préparés faute de temps à y consacrer. Les étudiants ne sont associés à aucun bilan pédagogique.

Commentaire

Cette question est presque provocatrice, tant elle apparaît incongrue au regard de la pauvreté notoire, voire de l'inexistence des pratiques en question.

Sauf exceptions dans des cas de petits effectifs, il est rarement procédé à la mise en place de délégués étudiants et, lorsqu'ils existent, leur rôle se cantonne souvent à celui de courroie de transmission sur les questions pratiques de changements d'emploi du temps, ce qui est au demeurant fort utile.

Pourtant, les collègues ayant fait le choix d'impliquer les délégués étudiants dans des épisodes de projets ou de bilan pédagogique, voire de pré-jurys du cursus, disent à quel point leur implication est riche de possibilités de remédiation auprès du groupe auquel le délégué vient rendre compte, et de points de repère pour s'efforcer de traquer l'échec et l'abandon.

Les clauses d'une telle relation étudiants-enseignants, en y associant aussi les BIATOSS, peuvent être mentionnées dans le projet d'établissement.

1. « STPI » : Sciences et Technologies pour l'Ingénieur.
2. « TPE » : Très Petite Entreprise.
3. « ISBS » : Institut Supérieur des Biosciences.
4. Actuellement : une course européenne de chiens de traîneau dans les Alpes...
5. Le STPI a été rayé de la carte du LMD par la DGES hostile aux enseignements technologiques en Licence « générale »...
6. Bureau des élèves (ou des étudiants).
7. Cf. Dossier publié sur le thème de l'orientation dans le numéro 5DU.

Mathieu est en Droit, **Sandra** en Médecine (ISBS⁽³⁾), **Laure** en Sciences et Technologie, **Antony** a fait ses études en Métiers du Sport et s'occupe de couvrir des événements sportifs⁽⁴⁾. Tous les quatre sont à Paris XII. **Youssef** entame ses études en Économie à Paris 1 ; **Édith** a effectué à Paris 1 un parcours en Histoire de l'Art poursuivi à Lille III. Tous ont suivi attentivement ce qui s'est passé avec la loi LRU. **Laure**, **Youssef** et **Mathieu** sont syndiqués à l'UNEF, comme l'a été **Antony**. Qu'ils soient tous remerciés de leurs témoignages.

SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Humeur, anxiété, phobie sociale, états dépressifs... L'enquête⁽¹⁾ de la LMDE recense trois états — « mal-être » (17 %), troubles sévères (8 %), « bien-portants » (75 %) — en lien avec des facteurs sociodémographiques (âge, sexe, habitat...), universitaires (études, chances d'insertion...), comportementaux (relations, loisirs, addictions, alimentation...). Questions : sur une échelle de 1 à 10, comment vous sentez-vous... voyez-vous votre vie comme un verre à moitié plein ou à moitié vide ?

Facteurs de risque

Quelques prévalences dans le groupe « mal-être » : filles (trois quarts), résidence en Île-de-France, études en université, habitat chez les parents ; voient le job étudiant comme pénalisant, doutent de leurs chances d'insertion, ont des problèmes de relations (89 %), des idées suicidaires (19 %). 46 % des « anxieux-dépressifs sévères » pratiquent un sport et

25 % jouent à des jeux en réseau (68 % et 15 % en général) ; à la moitié d'entre eux, il arrive de manger énormément avec de la peine à s'arrêter, ce qui est le cas de 42 % des « mal-être », et de 20 % des « bien-portants ». Parmi alcool, tabac et cannabis, seul le tabac est corrélé à ces souffrances.

Problématiques

La temporalité : se projeter dans l'avenir à un âge où cette question ne fait pas sens et dans un contexte socio-économique difficile. L'autonomisation : enjeu majeur d'un passage à l'âge adulte de pair avec une dépendance affective et matérielle. De tels entretiens impliquant un récit de vie s'avèrent profitables à ces jeunes.

LMDE⁽²⁾



1. <http://www.lmde.com>

2. La Mutuelle des Étudiants. Merci à Fabrice Chambon, président.

Le GENEPI, association étudiante *Passe-Muraille*

→ par Ève Fitoussi



Le GENEPI⁽¹⁾ compte 1 300 bénévoles, étudiant dans des filières très diverses⁽²⁾, qui animent des ateliers dans près de 80 prisons en France et tentent de faire évoluer les regards sur la prison.

Des besoins immenses en matière d'enseignement dans les prisons françaises

Avec plus de 61 000 détenus, les prisons françaises restent un univers méconnu, séparé et oublié de la société, et une population carcérale en état de faiblesse sur le plan scolaire : niveau inférieur au CAP (76 %), situation d'illettrisme grave (15,2 %), difficultés de lecture (30 %)⁽³⁾. En 2006 on comptait seulement 422 enseignants de l'éducation

souvent révoltant, la présence de jeunes de 13 ans par exemple ou de personnes très marginales, mais aussi les conditions de vie extrêmement précaires. Ceci renforce notre envie de faire changer les choses en profondeur. Dès lors que l'on connaît l'univers des prisons, on ne peut plus être indifférent.

Sarah, génépiste à Nanterre

« Quand on va dans une classe ou devant des gens qui ne connaissent pas l'univers de la prison, le but n'est pas de convaincre mais plus de faire naître la discussion. On est avant tout là pour donner des éléments objectifs qui entraînent la réflexion. Si à la fin de l'intervention, le lycéen considère la question de la prison comme importante, c'est déjà une victoire. »

Pierre, génépiste à Aix-en-Provence

Les étudiants du GENEPI s'engagent aussi prenant un rôle dans l'association reposant sur les bénévoles.

« Après trois ans dans l'association, je me rends compte que j'ai acquis une réflexion très riche sur le monde de la justice, j'ai rencontré des personnes exceptionnelles avec qui j'ai partagé une vision de l'engagement et j'ai surtout changé mon regard sur le monde carcéral et sur les gens qui y vivent. Cela m'a permis de prendre des responsabilités très vite, ce qui est un apprentissage indispensable de la vie citoyenne. »

Audrey, génépiste à Lille

d'avoir un niveau CAP d'anglais, quand vous n'en avez jamais fait, en quatre mois. En ayant une heure par semaine. Là le mec ou la nana vient deux heures, trois heures dans la semaine. S'il voit qu'il peut revenir, il revient. »

C., détenu à Clermont-Ferrand

Le parcours d'études supérieures des détenus est complexe et semé d'embûches. Des universités (Paris VII), ont mis en place des sections pour « étudiants empêchés », envoient des universitaires en milieu carcéral et transmettent des cours aux détenus. Des cours par correspondance sont pris avec le CNED ou via l'association Auxilia. Mais les transferts fréquents entre établissements, les incertitudes sur la date de sortie dans l'attente du jugement, le manque de professeurs et la complexité de la procédure d'inscription aux examens, contrarient la poursuite d'études.

Faire partager une vision de l'engagement.

Les étudiants du GENEPI entrent en moyenne dans l'association après deux ans d'études, souvent par intérêt pour les causes sociales. La responsabilité qu'ils prennent en entrant en prison et en proposant une autre ouverture sur l'extérieur a des effets en retour sur leur parcours universitaire. Des vocations se révèlent ainsi au cours de l'engagement associatif, les conduisant à choisir des métiers liés à l'univers de la justice pénale : conseillers d'insertion et de probation, travailleurs sociaux en prison ou carrières judiciaires. ●

1. Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées.
2. Créé en 1976, le GENEPI comprenait à l'époque essentiellement des étudiants de quelques grandes écoles.
3. Bilan de l'enseignement 2006 de la commission nationale de suivi de l'enseignement en milieu pénitentiaire, 8 juin 2007.



© GENEPI

nationale à temps plein et un millier de vacataires (heures supplémentaires). Sans se substituer aux professionnels de la culture ou de l'enseignement, les étudiants du GENEPI proposent de partager leurs connaissances et d'apporter un peu de l'extérieur à des personnes enfermées.

Les actions des bénévoles du GENEPI

Les missions des génépistes s'inscrivent dans un projet de réinsertion des personnes incarcérées, avec d'une part, une intervention hebdomadaire – cours de soutien scolaire ou activités socioculturelles –, d'autre part une réflexion sur le milieu carcéral et l'information du public à ces problématiques. Formés sur une série de week-ends, ils organisent tout au long de l'année des événements ponctuels dans les lieux publics, universités ou écoles pour parler de la prison et faire en sorte qu'elle soit mieux connue de la société.

« Ce qu'on découvre en entrant en prison est

Le parcours d'études supérieures des détenus est complexe et semé d'embûches.

Faire des études en prison : un parcours semé d'embûches

Si le niveau scolaire général est relativement bas en prison, de nombreux détenus reprennent des études, passent des diplômes comme des DAEU, des CFG, des bacs professionnels et généraux. Les génépistes favorisent le retour aux études sans les aspects contraignants du système scolaire, dont beaucoup de personnes en situation d'échec ont de mauvais souvenirs.

« Sans les génépistes, je n'aurais pas eu de diplôme tout simplement. Parce qu'en quatre ou cinq mois on n'apprend pas comme ça. Apprendre de l'anglais, je vous mets au défi



© GENEPI

Intégration des IUFM → par Stéphane Tassel, élu au CNESER

L'intégration suppose un haut degré de coopération entre tous les établissements concernés, au-delà de l'université retenue. Or le pilotage ministériel amplifie les contradictions.

Les conditions d'intégration des IUFM sont loin d'être identiques d'une académie à l'autre : universités d'intégration diverses en taille et typologie (extension de la pluridisciplinarité, etc.) ; universités « candidates » multiples ou uniques. Dans certains cas, le processus d'intégration s'est bien déroulé grâce à un réel travail de concertation entre toutes les parties prenantes. Dans d'autres, l'intervention des recteurs dans les conseils a pesé sur la cristallisation de tensions et d'inquiétudes, notamment des personnels des IUFM, dans le processus d'intégration.

Les recteurs justifient leurs décisions par des raisons qui peuvent être rigoureusement opposées d'une académie à l'autre. Nous regrettons que souvent la compétition ait été préférée à la recherche d'un accord, au risque d'effets dommageables et durables sur la formation des maîtres.

LE CAS DE L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE RENNES

Le CNESER a émis un avis défavorable (7 contre, 5 pour) sur l'intégration de l'IUFM de Rennes, ce qui mérite explication.

Les élus du SNESUP n'ont pas à choisir



© istockphoto / Maciej Noskowski

▼
Souvent la compétition a été préférée à la recherche d'un accord, au risque d'effets dommageables sur la formation des maîtres
▲

entre des universités concurrentes, mais à exiger une information exacte sur le sérieux et la clarté des procédures avant de rendre un avis. Or, des questions demeurent et des informations inquiétantes se sont confirmées. Ainsi, sur la consultation du CA de l'IUFM de l'académie de Rennes, le recteur a bien refusé le vote à bulletins secrets. Sur la procédure, il a invoqué l'argument de l'aménagement du territoire à l'appui de sa décision, mais ce critère était absent lors du lancement de l'appel à projets.

Quant au fonctionnement de la commission chargée d'évaluer les projets, le recteur a confirmé qu'elle n'avait pas voté, et que certains de ses membres refusaient de se prononcer par un vote.

De plus, sa composition a fait regretter que l'évaluation n'ait pas été confiée à une instance plus indépendante des établissements et du rectorat.

Une motion préalable au vote des décrets d'intégration de l'IUFM de Bretagne avait été déposée par le SNESUP et l'UNEF, à laquelle le SGEN-CFDT s'était associé : « *Le CNESER, conscient de la gravité des tensions que la procédure d'intégration a suscitées entre les universités de Bretagne et des risques que ces tensions font peser sur l'avenir de la nécessaire coopération interuniversitaire dans le domaine de la formation des maîtres, demande qu'une commission indépendante réexamine les deux dossiers sur le fond, et formule une proposition qui lève toute suspicion et relance réellement la coopération.* »

Face au refus de la DGES de mettre cette motion aux voix, le SNESUP, l'UNEF et le SGEN ont annoncé qu'ils voteraient contre les projets de décrets. ●

Les dernières intégrations examinées par le CNESER en septembre, octobre et novembre	
IUFM de l'académie de	Université d'intégration
Paris	Paris 4-Paris Sorbonne
Clermont-Ferrand	Blaise Pascal-Clermont-Ferrand 2
Bordeaux	Bordeaux 4-Montesquieu
Dijon	Dijon
Lille	Arras-Artois
Montpellier	Montpellier 2-Sciences et technique du Languedoc
Nancy-Metz	Nancy 1
Amiens	Amiens-Picardie Jules Verne
Besançon	Besançon-Franche Comté
Caen	Caen
La réunion	La réunion
Nice	Nice-Sophia Antipolis
Orléans-Tours	Orléans
Poitiers	Poitiers
Rouen	Rouen
Rennes	Brest-Bretagne occidentale

Une inquiétante opération pilote

→ par Chantal Forestal, présidente du collectif FLE-FSE

« L'affaire du Rhône⁽¹⁾ » a conduit le collectif FLE-FSE à s'adresser aux élus afin de demander l'ouverture de discussions au niveau gouvernemental pour la reconnaissance statutaire et institutionnelle des enseignants-formateurs en FLE-FLS.

La Préfecture de Lyon a lancé une mission à titre expérimental en vue d'assurer la formation linguistique du niveau DILF à des populations immigrées. Cette mission a été confiée à des fonctionnaires actifs ou retraités qui, formés en seulement 38 heures, devront assurer des tâches d'enseignement. Sur le marché du travail, celles-ci nécessitent normalement non seulement une formation universitaire professionnalisante de type master mais aussi une solide expérience pratique de

PÉTITION
FONCTIONNAIRES de l'état, des collectivités territoriales, RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE, le Préfet du Rhône vous sollicite pour devenir enseignant de la langue et de la culture françaises pour adultes étrangers alphabétisés ou non...
en seulement quatre jours de formation initiale !
 Vous n'avez ni cursus FLE, ni formation linguistique, ni formation à la pédagogie adulte ? Vous n'avez jamais été face à un groupe qui ne comprend pas un mot de français ?
Qu'importe ! Le kit du parfait enseignant existe, et 38 heures de formation suffisent !
 De toute évidence, l'ANPE, où s'inscrivent les formateurs de FLE au chômage, ne constitue pas une RÉSERVE D'EMPLOYES, ni... une RÉSERVE DE CITOYENS (...). Tandis que VOUS, RETRAITÉS ET DÉJÀ EMPLOYÉS, POUVEZ CONSTITUER cette « réserve citoyenne » de volontaires **indemnisés 25 €/J** pour un travail que la convention collective des formateurs (n° 3249) n'évalue qu'à 13,78 € !
À cette occasion, moins on est formé, plus on est rémunéré !
Coût de l'opération citoyens-fonctionnaires-soldats-enseignants-formateurs-en-4-jours : 2 millions d'€, coût universitaire de tous les étudiants qui préparent un master FLE (bac + 4) pour devenir... formateurs au chômage !
On offre à ceux qui ont un travail ou une retraite de travailler plus pour gagner plus, en privant les autres de la possibilité de travailler et donc d'avoir un salaire !
Contre le clivage fonctionnaires/non fonctionnaires, sans emploi/retraités, à coups de mesures discriminatoires et insultantes !
Pour les formateurs chômeurs que l'on prive de leur travail, pour les fonctionnaires en fonction dont le travail est minimisé et le salaire ridiculisé, pour les étudiants qui perdent temps et argent à des études bafoüées, ignorées, pour le public concerné à qui on refuse le droit à un enseignement professionnel, et pour les fonctionnaires et retraités que l'on pense pouvoir acheter !
Travailleurs et retraités fonctionnaires refusez ces manipulations qui transforment le travail professionnel en volontariat rémunéré !
UNISSONS-NOUS POUR DIRE NON !

Il devient urgent de réglementer notre profession dans une démarche de qualité et de la soustraire à la précarité

l'enseignement du français à des publics adultes qui sont souvent non scripteurs et non lecteurs dans leur langue maternelle. Enseigner le français à des adultes non francophones, tout comme l'enseignement en général, n'est pas un travail de

non spécialistes et ne s'improvise pas. Les deux idées invoquées : « N'importe qui, dès lors qu'il parle le français, est jugé compétent pour l'enseigner » et « La préfecture est dans l'obligation de lancer un appel citoyen du fait de la pénurie de professionnels sur le terrain » démontrent qu'il faut s'intéresser de façon plus sérieuse aux professionnels d'un secteur où se conjuguent, pour l'apprentissage du vivre ensemble, enseignement, insertion et immigration.

L'ensemble de la profession est tout particulièrement concerné par la mise en concurrence avec des groupes de volontaires préfectoraux, « indemnisés » plus avantagement que la rémunération plancher fixée par la convention collective des formateurs. Cela est d'autant plus regrettable que les professionnels du FLE et du FLS, diplômés et qualifiés au sein de nos universités ne manquent pas. Nombre d'entre eux sont au chômage ou en emploi partiel. C'est toute une profession qui nous paraît être ignorée sinon méprisée. Mais c'est aussi toute une population, le public migrant, qui est engagée dans un processus d'échec. Les mesures de formation proposées ne sont pas adaptées et elles risquent de s'avérer inefficaces et enfin de compte non rentables. ●

(1) Lancement départemental du plan d'apprentissage du français, 11 octobre 2007, http://www.rhone.pref.gouv.fr/automne_modules_files/pnews/public/r7778_60_dp_apprentissage_francais_web.pdf
 Voir aussi site du Collectif FLE-FLS : <http://fle-fls.forumpro.fr> et blog FLE attaque <http://metiersdufle.zeblog.com>

ARCHITECTURE DE LA LICENCE

S'affranchir de la figure du « portail unique » en L1

Les universités en cours de contractualisation sont amenées à formuler sur l'offre de formation des choix d'organisation pouvant peser sur les conditions de réussite, notamment pour la licence. → par Gérard Lauton

Le modèle du « portail unique » en L1, préféré par la DGES, oblige l'étudiant à parcourir une phase initiale de tronc commun à toutes les mentions organisées dans l'UFR... Certains veulent l'imposer, au nom des meilleures intentions : l'acquisition de « prérequis » et d'une culture générale étendue, et l'idée de l'étudiant arrivant sans projet déterminé. Sans projet ? Beaucoup arrivent désormais avec un centre d'intérêt marqué, gage d'une motivation nécessaire pour soutenir leurs efforts de réussite. Information et orientation doivent avoir été organisées en amont. Acculturation ? Rien n'oblige à l'organi-

ser selon ce choix d'antériorité qui, à l'expérience, élimine promptement ceux qui ne sont pas les « héritiers » des repères culturels canoniques. Au soutien adapté, au tutorat et aux parcours diversifiés du cursus de partir de l'étudiant tel qu'il est.
PARCOURS OU TRONC COMMUN ?
 Pour sa part, la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques (CDUS) déclarait le 20 mars 2007 : « L'expérience des 4 années de la phase 1 du LMD démontre que l'obligation d'un tronc commun pour toutes les mentions de la licence de sciences et technologies est une erreur et risque de décourager de nombreux étudiants. Plusieurs portails d'entrée sont

fréquemment proposés et se sont avérés pertinents et réalistes. » Elle ajoutait : « Le L doit être un véritable niveau d'insertion professionnelle. Il faut donc préparer tous les étudiants à la vie professionnelle, que leurs objectifs soient l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'étude en M. »
 Ce tronc commun (6 ou 12 mois) est notamment voulu par ceux qui, faute d'une sélection à l'entrée en L1, rêvent de l'aménager après, comme palier de tri, en réservant le passage L1 → L2 à un certain profil d'étudiant. Il y a une alternative : contextualiser les savoirs dès le niveau L1 avec des parcours articulant les dimensions générale et professionnelle. ●

L'impact de la LRU → par la section SNESUP Rennes 2

Au cœur de la mobilisation, nos collègues syndiqués au SNESUP à Rennes 2 proposent une réflexion sur l'impact qu'aurait la loi LRU sur les universités de sciences humaines et sociales, tout à la fois pour la recherche et les formations.

Tous les discours depuis deux ans évoquent le fameux « classement de Shanghai ». L'idée sous-jacente est que, dans le nouveau cadre législatif, chacun va pouvoir enfin tirer son épingle du jeu et au moins se hisser au niveau des meilleurs, devenir pôle d'excellence. Et Rennes 2 ? Sans adopter une posture de « déclinologue », quels atouts objectifs de départ ? L'excellence ne s'autoproclame pas – pas plus que la « modernité » –, il faut qu'elle soit reconnue : or la nature même des critères d'évaluation dudit classement fait problème aujourd'hui.

LA RECHERCHE FONDAMENTALE EN DANGER

Un certain nombre de sciences dites « dures » ou « exactes » voient des avantages immédiats au nouveau dispositif, notamment pour ce qui est du versant expérimental de leurs programmes. Il en va de même pour les « Lettres et Sciences humaines et sociales » (LSHS), lorsqu'elles entendent se consacrer principalement à la recherche appliquée, répondre à des commandes publiques ou privées, voire se soumettre aux impératifs de la « nouvelle économie du savoir », autrement dit du marché. Mais comme la règle de la concurrence érigée en dogme ne prévoit aucun mécanisme de péréquation ou de redistribution des ressources nouvelles (contrairement à ce qui se fait aux États-Unis), la recherche fondamentale, sans applications immédiates, pourrait avoir beaucoup à y perdre. C'est très souvent le cas pour les sciences « dures » (les mathématiques, dont les représentants s'inquiètent, constituent un cas emblématique), et plus souvent encore pour les LSHS, considérées généralement comme « inutiles » (cf. les déclarations du candidat Sarkozy sur les filières correspondantes) ou, au mieux, « ancillaires ». Nous sommes d'ailleurs étonnés que le point de vue de ces dernières soit si peu présent dans le débat, par exemple à la CPU : de nombreuses prises de position remettent en cause la représentativité des présidents « LSHS » à ce sujet.

Ne rallumons pas une nouvelle querelle

des anciens et des modernes ! Si l'on est convaincu comme nous que les nécessaires avancées n'impliquent pas que l'on tourne le dos à la meilleure part de notre tradition universitaire, c'est la survie même de pans entiers de celle-ci qui nous semble mise en jeu par la concurrence exacerbée, prônée comme le remède absolu à tous les maux. Les déclarations des politiques vont, à de rares exceptions près, dans le même sens : promotion de quelques pôles d'excellence (susceptibles de figurer en bonne place dans les hiérarchies de la « nouvelle économie du savoir »), maintien d'un maillage du territoire national, mais pour un 1^{er} cycle aux ambitions redéfinies et selon toute vraisemblance revues à la baisse. Dans notre système hyper-cloisonné, en dehors des priorités telles qu'annoncées à l'échelle européenne, nationale et régionale, où iront les financements nouveaux ? Quelles « fondations », dans le contexte actuel, nous permettront de développer des programmes ambitieux, sinon peut-être sur des thèmes à la mode, voire « vendeurs » ? Les dotations d'État, à défaut de preuves (notamment financières) du contraire, seront (resteront), pour la recherche comme pour l'enseignement, réduites à la portion congrue. Aurions-nous fini par nous y résigner définitivement ?

Le démantèlement programmé des grands organismes (CNRS en premier lieu) ne peut parallèlement qu'accroître nos inquiétudes. On remarquera enfin que l'ensemble des propositions issues de la communauté scientifique à l'occasion du mouvement Sauveons La Recherche a été complètement ignoré dans les décisions politiques mises en œuvre par la suite.

POUR UNE REFORTE GLOBALE

Il faut redire avec force que la grande misère des établissements LSHS est la première cause de la désaffection pour leurs filières. Qui ne se rend compte au quotidien des lourds et chroniques déficits d'encadrement pédagogique, de conseil et d'accueil (sur le plan humain comme matériel) ? Or, comment se traduit l'« effort financier considérable » vanté par le gou-

vernement ? L'essentiel des sommes concerne les déductions fiscales (aux particuliers et aux entreprises) et la loi de finances 2008 exclut toute création d'emplois. (...)

On met en avant la possibilité de lever des fonds pour la multiplication des formations « professionnelles ». Qui n'a pas pour premier souci l'insertion des étudiants ? Loin de nous l'idée que les liens avec le monde économique seraient en soi une



Les sciences humaines et sociales, une nécessité dans une société de la connaissance !

mauvaise chose. Mais le débat sur la nature de la professionnalisation des filières et sur l'insertion à long terme est, contrairement à ce que la pensée dominante suggère, loin d'être clos. Prises de position et études récentes abondent, y compris parfois en provenance du ministère (cf. les nouvelles préconisations du comité national de suivi de licence, que nous soutenons), voire des milieux patronaux eux-mêmes, pour remettre en cause les dogmes en vigueur. (...)

Et pour les filières plus généralistes, quels financements ? Devons-nous imiter la voie empruntée par l'IIEP Paris (le lancement d'une collecte de dons déductibles des impôts sur le site de Sciences Po) qui est déjà l'établissement d'enseignement supérieur ayant la plus grosse dotation publique par étudiant, tout en étant celui qui compte le plus faible taux de boursiers ? On pourrait élargir le propos à ce vaste système de reproduction des élites que sont les classes préparatoires aux grandes écoles (la loi ne dit rien d'un rapprochement avec les formations universitaires) et les grandes écoles elles-mêmes. C'est bien une remise à plat globale du système de l'enseignement supérieur, avec ses cloisonnements, ses hiérarchies, ses inégalités, que nous appelons de nos vœux. ●

• Le texte intégral sur www.snesup.fr

La grande misère des établissements de Lettres, Sciences Humaines et Sociales est la première cause de la désaffection pour leurs filières



Test ADN

Daniel Borillo souligne les dangers que la généralisation du test ADN ferait courir à la conception républicaine de la nationalité. Pour Jean-Yves Follézou, en revanche, il est un instrument au service du remembrement familial.

La « biologisation » des liens familiaux

→ par Daniel Borrillo, juriste, Université de Paris X-Nanterre

L'utilisation des tests ADN comme preuve d'une filiation dans le cadre du regroupement familial produit une rupture dans la conception civiliste de la famille adoptée par le droit français depuis la Révolution. Désormais la parenté n'a plus l'évidence des liens du sang, mais obéit également à la loi du sentiment.

À la différence d'autres pays, la France a bâti son système juridique sur la base d'une vision volontariste de la famille selon laquelle la filiation ne se confond pas avec la reproduction. En effet, la dissociation entre engendrement et filiation permet de tracer une ligne de partage entre deux situations qui ne se superposent pas nécessairement. Entre le fait biologique de la reproduction et l'institution juridique de la filiation, c'est toujours cette dernière qui déterminera la nature et la qualité du lien. La dimension culturelle cristallisée dans la loi ne peut rejoindre la matérialité déterminée par le biologique car le droit n'a pas comme fonction de transcrire une réalité supposée s'imposer à lui.

Prenons les exemples de l'accouchement sous X et de l'adoption. Ce n'est

pas une contrainte naturelle qui noue le lien entre l'adulte et l'enfant mais une manifestation de la volonté. Dans le premier cas, une femme, malgré sa qualité de génitrice et nonobstant l'accouchement, n'a pas le statut de mère. Dans le second, l'adoptant devient parent tout en étant complètement étranger à la « fabrication » génétique et à la gestation de l'enfant. Cette indépendance du droit par rapport au fait permet au premier d'organiser un régime familial en fonction d'une logique relativement autonome. Certes, les faits peuvent être à l'origine d'un lien juridique mais il faut encore que cette situation soit ordonnée par le juge.

Le droit peut donc construire ces vérités sans se soucier des formes données par la nature. Ainsi, l'adoption plénière permet de créer un lien de filiation ex nihilo entre un couple marié et un enfant. Juridiquement, l'enfant est issu de la volonté de deux personnes et non pas de la rencontre de deux gamètes. De même, dans le cas de procréation artificielle avec don de gamète, la loi interdit d'établir un lien de filiation entre l'auteur de ce don et l'enfant à naître. Dans le pre-

mier exemple le droit contredit la réalité biologique, dans le second il tente de l'imiter en cachant soigneusement la vérité de l'engendrement. Le droit jouit ainsi d'une énorme flexibilité au moment d'assigner un enfant à un couple. De même, avec l'adoption monoparentale la loi permet de construire un lien de filiation sans référence à la double assignation maternelle et paternelle comme le voudrait l'ordre biologique.

Demander aux étrangers la preuve de la filiation biologique signifie donc l'abandon du droit commun de la filiation pour une catégorie de la population. Outre son caractère discriminatoire, une telle situation obligerait notre droit de la filiation à se fonder sur la génétique, même au détriment du vécu et de la volonté des personnes. Un tel bouleversement de notre système de filiation nécessite une modification de la Constitution car le changement des règles d'appartenance à une famille mettrait en question le principe même d'appartenance à la nation. En effet, une généralisation de test ADN nierait la conception républicaine de la citoyenneté au profit d'une vision ethnique de la nationalité. ●

Pour et comment

→ par Jean-Yves Follézou, MCHU - Paris VI

Quelles que soient ses causes -esclavagisme, colonialisme, guerres, « difficulté » de couple, etc. - le démantèlement d'une famille est une plaie cruelle. Le remembrement est donc une action humanitaire.

En simplifier la démarche c'est contribuer à cet humanisme. C'est pourquoi, sans doute à contre-courant de frilosités politico-philosophiques, je suis pour l'application des « tests ADN » au traitement de cette souffrance.

Il y a évidemment des conditions.

La première est à l'évidence que le but affirmé corresponde à l'objectif annoncé. Ce préalable étant admis, les autres conditions sont pragmatiques,

dont trois me semblent essentielles :

- Que le test soit facultatif (adhésion des personnes juridiquement concernées).
- Que les résultats soient administrativement détruits, c'est-à-dire qu'une fois le jugement rendu, ils ne puissent être l'objet d'aucune autre utilisation.
- Que les autres possibilités de reconnaissance (adoption) fassent l'objet de procédures spécifiques.

Il n'y a pas d'au-delà aux considérations humaines les plus humbles. Mais il arrive que le bon sens imprime sa propre limite. Des milliards de neurones et de dollars ont été engouffrés pour chercher un sens génétique au vivant. Sauf à se replier sur les pires obscurantismes, nous

pouvons penser qu'une étape a été franchie. Un des buts, aujourd'hui en pleine lumière, était d'essayer de rectifier les injustices (« anomalies pénibles ») que les hasards de la nature imposent aux êtres vivants. De façon courante, nous appelons cela les maladies génétiques. Cet effort de déchiffrement a été fait pour modifier notre génome, pour le rendre moins apte aux aberrations qui sont sources de déformations et de souffrances. L'absurde surgit ici. Des mots d'ordre comme « Ne touche pas à mon génome » sont des absurdités intrinsèques et perverses car elles renient toute possibilité de conscience. Ceux qui s'en font l'instrument jouent avec le feu et la roue. ●

ENTRETIEN AVEC

Régine Barthélémy

secrétaire général du syndicat des avocats de France

La réforme de la carte judiciaire aboutit essentiellement à la suppression de tribunaux d'instance qui traitent de petits litiges du quotidien. Leur éloignement géographique va rendre plus difficile l'accès au droit des justiciables.

L. R. : La carte judiciaire de la ministre Rachida Dati sacrifie de très nombreux tribunaux d'instance, de grande instance, de commerce, de prud'hommes, etc. Quelles conséquences pour les usagers et votre profession ? Pour les professions judiciaires ? Pour l'avenir des diplômés juridiques des universités ?

Régine Barthélémy : Concernant les avocats : les tribunaux d'Instance et de commerce supprimés sont le plus souvent rattachés aux tribunaux de grande instance les plus proches, où ils plaident l'essentiel des contentieux. Les conséquences seront donc limitées, sauf à concentrer davantage la clientèle institutionnelle sur de gros cabinets dans le ressort des TGI concernés.

La disparition des TGI est plus lourde de conséquences et va entraîner *ipso facto* des difficultés économiques pour les cabinets voire une remise en question de leur viabilité (avec des effets en terme de licenciement économique du personnel).

La réforme aura une influence sur les implantations de cabinets et risque de provoquer, d'accélérer une concentration des structures. L'usager aura tout à y perdre : les cabinets d'avocats sont les premiers vecteurs de l'accès au droit, s'implanter loin d'un TGI constitue une surcharge financière et en temps de travail.

Cela aura un impact sur les lieux d'exercice mais normalement pas sur le nombre de magistrats ou d'avocats concernés. Il faut quand même savoir que cette année il y a 75 auditeurs judiciaires de moins à l'école de la magistrature. Après avoir fait un effort pendant quelques années pour augmenter le nombre de magistrats en formation, on est actuellement dans une logique de diminution : 75 de moins c'est un quart de moins en formation. On a toujours affirmé qu'on n'était pas contre une réforme de la carte judiciaire mais que cela ne voulait surtout pas dire moins de magistrats. D'autre part la réforme de la carte judiciaire cela peut être aussi des créations, par exemple dans le 93, Bobigny n'y arrive plus. Le département aurait besoin de créer un tribunal supplémentaire. Or dans tout ce que prévoit Rachida Dati – mis à part quelques tribunaux d'instance du côté des Alpes – elle ne crée rien.



L. R. : Rachida Dati a proposé une franchise judiciaire. Quelle est la position de votre organisation ?

R. B. : Le SAF est totalement opposé à l'idée d'une franchise en matière d'aide juridictionnelle ; les plafonds d'accès à l'aide juridictionnelle sont bas, les effets de seuils dévastateurs. Madame Dati voudrait ainsi éviter les procédures dilatoires : les magistrats sont là pour sanctionner les recours abusifs à la justice, les avocats pour déconseiller les procédures inutiles.

C'est un argument qui est avancé pour dire « *les gens quand ils ne paient pas leur procédure, ils les font plus facilement* ». Alors que si on leur impose de payer, ça les freinera ! On va mettre en place une usine à gaz qui pénalisera des gens qui sont sans moyens. Car quand on a une aide juridictionnelle totale cela veut dire qu'on est en dessous de 700 euros/mois, alors comment imaginer qu'on peut payer une franchise ? L'idée de franchise figurait dans le rapport d'un sénateur qui s'appelle Duluart. Il a eu cette idée

pour décourager les justiciables procéduriers bénéficiaires de l'AJ et pour renforcer le budget de l'état. Ce que Dati a dit à l'assemblée a été précédé immédiatement d'un tollé et cela a eu le mérite d'avoir fait exploser la proposition Duluart.

L. R. : La pétition nationale de l'intersyndicale justice prend la défense des usagers du service public. Quelles propositions alternatives formulez-vous dans ce sens ? Quelles actions envisagez-vous ?

R. B. : La problématique pour nous, c'est celle de l'accès au droit et celle de l'AJ. Le recours à la justice est une dynamique démocratique dans une régulation sociale. Ce n'est pas une fatalité, Pour nous le progrès essentiel pour se défendre c'est faciliter l'accès au droit c'est-à-dire réformer l'AJ en augmentant les plafonds et notamment ceux qui permettent d'avoir une TVA à taux réduit, d'avoir une aide de l'État. Faciliter aussi un prêt à taux zéro pour pouvoir financer une procédure car actuellement on est indemnisé au quart des honoraires que l'on demande pour une affaire. Dans le rapport du sénateur Duluart qui est absolument sans complaisance à l'égard des avocats, lui-même convient que les avocats travaillent à perte avec l'AJ, d'où le refus de certains avocats d'assurer des dossiers. Tout cela cause problème pour l'accès au droit. La réforme essentielle pour l'usager du service public est celle de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit. ●

→ *Propos recueillis par Latifa Rochdi*

LA PÉTITION

« La Ministre de la Justice annonce la suppression brutale de plus de 200 tribunaux d'instance sur les 473 existants. Ces suppressions massives tiennent lieu de réforme de la carte judiciaire. Nous entendons nous opposer avec force à un tel projet qui nous apparaît contraire à l'idée d'une justice moderne.

Les tribunaux d'instance incarnent dans notre pays le service public de la Justice de proximité. Proche de vous et de vos préoccupations, cette juridiction traite des « petites affaires » du quotidien. Vous pouvez y accéder gratuitement et sans avocat. Vous pouvez saisir le juge par simple déclaration au greffe et obtenir un rendez-vous facilement pour évoquer votre situation. Les tribunaux supprimés le seront sur la base de critères uniquement quantitatifs sans égard pour les populations, les territoires concernés et l'activité réelle de ces juridictions. Cette approche exclusivement mécanique aboutit à démanteler le maillage judiciaire national et révèle une absence totale de considération pour un service public de la justice de qualité. Dans certaines zones rurales, c'est la totalité des tribunaux d'instance ou presque qui va disparaître, renforçant encore la désertification des services publics. Vous ne pourrez plus avoir accès au juge et à son greffe sauf à engager des dépenses importantes pour effectuer les dizaines de kilomètres vous permettant de rejoindre le tribunal le plus proche. C'est donc votre justice de proximité qui est en danger. Si vous souhaitez vous opposer avec nous à ce projet, nous vous proposons de signer cette pétition ».

Signée par le SNESUP-FSU, cette pétition est à retourner à : USAJ (Pétition carte judiciaire USAJ-CFDT-CGT-Syndicat de la magistrature), 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex 01.

VI^e CONFÉRENCE MONDIALE DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE)

Convergence mondiale des politiques néolibérales

Invité pour la première fois, le SNESUP en revient déterminé à prendre sa place dans le syndicalisme international. → par Jean-Paul Lainé

Conformément à la décision du congrès de Paris (juin 2007), nous avons demandé notre adhésion à l'Internationale de l'Éducation (IE) courant octobre. Dans ce contexte, la direction de l'IE nous a invités – à titre d'observateur – à sa conférence mondiale bis-annuelle sur l'enseignement supérieur et la recherche⁽¹⁾ (université de Malaga, 12-14 novembre 2007).

Les syndicats avec lesquels nous avons toujours gardé contact nous ont accueillis avec chaleur, montrant le poids que le SNESUP peut avoir au plan international.

LA SÉQUENCE SUR LA MARCHANDISATION ET LA PRIVATISATION

Un premier rapport, de D. Robinson (ACPPU), sur les accords commerciaux et leur impact sur l'enseignement supérieur et la recherche publics, très étayé, démontrait les liens des accords tant multilatéraux (au niveau mondial avec l'AGCS, continentaux ou régionaux) que bilatéraux (en développement récent compte tenu des blocages à l'OMC) avec l'effacement des politiques nationales,

la dégradation des services publics, la déréglementation du marché du travail. L'exposé suivant sur le développement des partenariats privé-public (PPP) complétait le tableau. Marie Blais, de la FNEEQ⁽²⁾, a donné l'exemple de l'UQAM (Université du Québec à Montréal) : pour réaliser une extension de locaux avec l'apport financier et l'expertise d'une importante compagnie de travaux publics, l'université a conclu un PPP aux conséquences désastreuses : la faiblesse juridique de l'université – partage inégal des risques –, la non-transparence ont été fatales, et ce PPP a entraîné un plan de redressement avec des fermetures de filières. Typiques des politiques néolibérales, ces PPP privatisent les bénéfices et « publisent » les charges.

En ce qui concerne les droits d'inscription, l'ESU (European Student Union, coordination des syndicats d'étudiants de toute l'Europe) s'est attaché à démontrer les impacts négatifs des droits élevés.

60 ORGANISATIONS ET 40 PAYS, cela permet d'obtenir une image forte de la situation et des transformations de

l'enseignement supérieur et de la recherche, des forces qui résistent. Mais une telle conférence, *intra* I.E. et succédant au congrès mondial délibératif de juin 2007, n'a pas de pouvoir concret. Entrant dans l'IE, nous espérons que son comité permanent de l'enseignement supérieur nous permettra de contribuer à un travail de résolutions et d'actions. ●

(1) Elle nous a proposé comme « témoin » à la réunion annuelle du Conseil syndical auprès de l'OCDE (TUAC : Trade Union Advisory Committee). Voir www.snesup.fr

(2) Fédération des enseignants précaires du Québec (8 000 dans le supérieur).

LE CONTENU DE LA CONFÉRENCE

- La recommandation de 1997 de l'UNESCO sur la condition des enseignants du supérieur - 10 ans après : résultats et perspectives.
- La protection et la défense des libertés académiques.
- Les carrières ; promouvoir les droits des personnels à contrat à durée déterminée et des jeunes chercheurs.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes.
- Combattre la marchandisation et la privatisation.

COLLOQUE CICUP (COLLECTIF INTERUNIVERSITAIRE POUR LA COOPÉRATION AVEC LES UNIVERSITÉS PALESTINIENNES)

Redonner espoir à la jeunesse étudiante en Palestine

Mieux connaître leurs conditions d'études et de travail des universitaires et étudiants palestiniens, échanger sur les voies de la solidarité, tel était l'objet du récent colloque du CICUP⁽¹⁾. → par Gérard Lauton

En marge de l'assemblée générale de PEACE⁽²⁾ de l'UNESCO, ce colloque, organisé avec le soutien du SNESUP et du SNCS, s'intitulait : « Occupation et droit à l'éducation : que faisons-nous pour les universités palestiniennes ? ». Le remarquable film de témoignages « Étudier en Palestine », de la réalisatrice Claire Duguet, a donné lieu à un débat initié par le professeur Hasan Dweik exerçant à Al Qods (Jérusalem), en présence d'enseignants et d'étudiants de divers établissements, sur la situation et les besoins des universités palestiniennes⁽³⁾.

En présence de H. Khoury, déléguée générale de la Palestine en France, les participants ont évoqué les démarches et les projets de coopération universitaire, scien-

tifique et technologique. Ainsi, se poursuit depuis 1993 une aide à la mise en place de filières universitaires technologiques sur le thème « Informatique Industrielle & Contrôle Automatisé » à l'initiative de Jean Deprez, professeur à l'université Paris 11 (département GEII de l'IUT de Cachan). Enfin, les participants ont adopté une résolution protestant contre l'interdiction faite par l'État d'Israël aux présidents de trois universités de Gaza de se rendre en France



© Didier Chamma

pour participer à ce colloque ainsi qu'aux réunions de l'UNESCO sur la recherche en Palestine, en violation de l'article 38 des conventions de Genève et des libertés académiques. Ils dénoncent le silence autour de la politique d'enfermement du peuple palestinien, le droit à l'éducation bafoué, l'occupation, la poursuite de la colonisation, la construction du mur d'apartheid et le blocus sur la vie scolaire et universitaire au détriment de milliers d'étudiants (voir texte intégral sur le site www.cicup.net) ●

(1) Le 6 novembre au Centre Culturel Algérien de Paris.

(2) « Palestinian European Academic Cooperation in Education ».

(3) On peut se procurer ce DVD pour le projeter à la faveur de rencontres organisées dans les universités françaises.

Perpignan, capitale des nostalgiques de l'Algérie coloniale

→ par Roger Hillel, professeur honoraire des universités

Face à la tentative de falsification de l'histoire fomentée par d'anciens membres de l'OAS, des militants anti-colonialistes se mobilisent en faveur d'un lieu ouvert sur l'histoire franco-algérienne.

Tout a commencé le 5 juillet 2003. Ce jour-là, au cimetière Nord de Perpignan, une stèle est inaugurée par l'ADIMAD, association d'anciens de l'OAS, en présence de Jean-Marc Pujol adjoint au sénateur-maire UMP de Perpignan, Jean-Paul Alduy. Quelques mois plus tard, les deux édiles assistent à un colloque du cercle algérieniste de Perpignan au cours duquel ils engagent le soutien de la Ville pour l'érection d'un « mémorial national des disparus en Algérie entre 1954 et 1963 ». Cet engagement est confirmé par J.-M. Pujol à la LDH départementale par lettre datée du 17 novembre 2005 : « Nous allons créer dans l'enceinte du Couvent Sainte-Claire, un « centre de la présence française en Algérie » et dans le jardin, un mur à la mémoire des disparus en Algérie. Ces deux projets sont exclusivement portés par le Cercle Algérieniste ». **MAIS QUEL EST DONC CE CERCLE ALGÉRIENISTE ?**

Il s'agit d'une association de pieds-noirs à vocation so-disant « culturelle », gestionnaire d'un musée qui ressemble étrangement à un sanctuaire à la gloire de l'Algérie coloniale. Ses collections qui « témoignent de la richesse humaine, économique et culturelle de cette ancienne province française. » (Source : cercle algérieniste) doivent servir de support au centre de documentation labellisé par la Mairie de Perpignan. Initialement, sa conception et sa gestion devaient être confiées au cercle algérieniste. Depuis peu, ces prétentions

semblent avoir été remises au placard. C'est qu'entre temps, plus de 20 organisations politiques, syndicales et associatives se sont constituées en collectif pour s'opposer au projet du « mur-musée ».

LE COLLECTIF DU NON AU « MUR-MUSÉE »

C'est en mai 2006 que des militants anti-colonialistes du département découvrent (tardivement ?) que depuis 2004, chaque 7 juin, les anciens de l'OAS se rassemblent

devant leur stèle du cimetière Nord de Perpignan. Pour le troisième « hommage », plusieurs organisations appellent à un contre-rassemblement et dans la foulée, décident de créer un collectif pour exiger que : - la stèle à la gloire de l'OAS, organisation d'extrême droite, raciste et criminelle, soit retirée du cimetière du Haut-Vernet - le projet du Mur des disparus ne voie pas le jour - la création du « centre de la présence française en Algérie » soit abandonnée. Elles en appellent à l'opinion publique et polémiquent par médias interposés avec la Mairie et le cercle algérieniste.



POUR UN LIEU OUVERT SUR L'HISTOIRE FRANCO-ALGÉRIENNE

En mars 2007, le collectif se prononce « pour un authentique centre de ressources et de documentation consacré à l'Algérie de 1830 à 1962, qui soit un lieu ouvert sur l'histoire franco-algérienne dans toute sa complexité. Un lieu où les mémoires ne soient pas présentées comme l'histoire officielle. » Dans le même temps, à l'instigation de Eric Savarese, maître de conférences à l'université de Perpignan, onze universitaires et chercheurs* spécialistes de l'histoire de l'Algérie engagent un travail sur le thème « Comment montrer l'Algérie au public ? », (rapport disponible à l'adresse <http://www.univ-perp.fr>) dont les conclusions provoquent une véritable panique au sein de la Mairie.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DU « MUR-MUSÉE » ?

Une bataille a été perdue avec l'inauguration le 25 novembre du Mur des disparus. Une autre se poursuit : le centre de documentation de Perpignan qui doit s'ouvrir fin 2009 sera-t-il un lieu d'expositions et de recherches où s'écrira l'Histoire : celle des colons, des immigrants et des militaires, mais aussi celle des colonisés et qui sans privilégier ni ignorer aucune mémoire posera un regard apaisé sur ce passé et s'inscrira dans une démarche de réconciliation pour l'avenir.

Rien n'est joué, tout va dépendre de la mobilisation. ●

* Raphaëlle BRANCHE, *Maîtresse de conférences, Université de Paris I*, Jean-Robert HENRY, *Directeur de recherche, CNRS*, Jean-Charles JAUFFRET, *Professeur, IEP d'Aix en Provence*, Claude LIAUZU, *Professeur émérite, Université de Paris VII*, Gilbert MEYNIER, *Professeur émérite, Université de Nancy II*, Valérie MORIN, *Docteure en histoire, Université de Paris VII*, Guy PERVILLE, *Professeur, Université de Toulouse Mirail*, Eric SAVARESE, *Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia*, Yann SCIOLDO-ZURCHER, *Docteur en histoire, EHESS*, Benjamin STORA, *Professeur, I.N.A.L.C.O.*, Sylvie THENAULT, *Chargée de recherche, CNRS*.



© Roger Hillel



La nouvelle langue néolibérale est parue et vous pouvez désormais vous la procurer

dans toutes les bonnes librairies et la recommander à vos amis... comme à vos ennemis !

• Alain Bihl, *La nouvelle langue néo-libérale, la rhétorique du fétichisme capitaliste*. Éditions Page deux, 240 pages, 16€

Assemblée générale du 9 novembre 2007

Nos camarades de statut second degré ont échangé informations, expériences et motifs de lutte lors d'une réunion riche de thèmes et de détermination.

→ par François Beney, Alain Policar, Gérard Tollet

Étaient présents environ 75 collègues représentant 22 académies. Jean Fabbri a introduit ses travaux sur la mobilisation actuelle contre les agressions gouvernementales touchant à nos statuts. A l'ordre du jour figuraient des informations sur nos instances statutaires (CTPM (ESR), CNESER, CAP). Ce fut l'occasion de rappeler qu'en décembre 2008, auront lieu des élections pour renouveler nos représentants en CAPA (Claire Bornais et

gociation en raison des ambiguïtés de certaines formulations.

Jean Demalander (IUFM de Reims) a fait le point sur le processus d'intégration des IUFM aux universités et sur leurs différentes activités. Il a exprimé son inquiétude quant aux conséquences de l'intégration sur le maintien des moyens.

Le débat fut vif et passionné, en particulier autour des conditions d'application des textes sur les congés (décompte selon le service hebdomadaire moyen, jours fériés et de grève, arrêts de travail) et sur les obligations hebdomadaires et annuelles de service. Noël Bernard, secrétaire national, a fait état d'une vraie menace pour les PRCE doc. (circulaire ministérielle les classant IATOS à l'occasion des prochaines élections prévues par la loi LRU). A ce sujet, François Beney a mentionné le jugement du TA de Lille (référence aux statuts et non aux seules fonctions exercées). Alain Policar a rappelé le jugement du Conseil d'État relatif à l'affaire Cotonneg pour l'appréciation des obligations de service et des maxima hebdomadaires, faisant courir le risque de la suppression de la prime d'enseignement supérieur. Gérard Tollet est revenu sur l'affectation d'un coefficient réducteur anormal (0,666) appliqué par certaines universités aux heures de TP faites en HC alors que notre statut, qui prévoit l'équivalence

totale entre TP et TD, ne change évidemment pas à la 385^e heure.

L'après-midi a été, en premier lieu, consacrée au fonctionnement de la CAPN des agrégés qui se réunit, pour l'essentiel, à 4 reprises : révision de notes, avancement d'échelon, liste d'aptitude au corps des agrégés et hors classe des agrégés.

Les problèmes soulevés par la loi LRU, et les graves dérives qu'elle introduit, ont ensuite été abordés grâce à la présence de 3 secrétaires nationaux (outre N. Bernard,

▼
**Les conditions d'application
 des textes sur les congés
 et sur les obligations
 hebdomadaires et annuelles
 de service font toujours débat**
 ▲

Michèle Lauton et Marc Champesme). Le silence de la loi sur les enseignants de statut second degré est préoccupant.

Il ne nous restait que peu de temps pour évoquer longuement la question des salaires et celle de la retraite. Nous renvoyons à l'étude sur l'érosion du pouvoir d'achat figurant parmi les documents mis à disposition ainsi qu'au mensuel de novembre dont le dossier aborde ces sujets en profondeur. ●



© Didier Chamma

Gérard Tollet, commissaires paritaires, ont apporté d'utiles informations sur leur fonctionnement) et en CAPN. Notre ambition doit être d'avoir au moins un élu par académie dans chacune de nos catégories pour siéger avec les autres syndiqués de la FSU.

Nous avons, en outre, fourni des informations à propos des congés réglementaires, en rappelant l'existence de la circulaire Duwoye, dont nous demandons la rené-

LA VIE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (VRS)

Appel à contributions

→ par François Bouillon, *coredacteur en chef de la VRS*

Le dossier de la VRS n° 372 sera consacré au thème du congrès d'études commun au SNESUP et au SNCS : « Les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Fidèle à la charte éditoriale de la VRS, le dossier fait appel à des contributions venant d'une pluralité d'horizons. Il n'a naturellement pas le statut de textes préparatoires au dit congrès d'études.

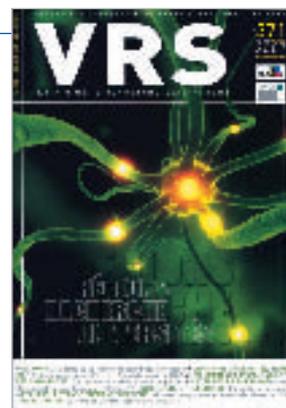
Comme tous les dossiers de la VRS, il entend contribuer à alimenter la réflexion critique, à multiplier les points de vue théoriques, à diversifier l'analyse des expériences.

Pour autant la VRS a besoin de toute la richesse professionnelle des adhérents de

nos deux syndicats. Dans la plupart des dossiers des numéros précédents ils ont souvent pris la parole.

Parce que nous souhaitons qu'il en soit de même, voire au-delà, sur le thème de notre congrès d'études, nous vous appelons à nous envoyer vos contributions à ce numéro. La date-limite de réception des contributions est fixée au 14 janvier 2008. La sélection des articles relève de la responsabilité du comité de rédaction de la VRS qui informe, autant que de besoin, sur les raisons de ses choix.

Mais avant l'envoi de votre contribution et afin que personne ne travaille inutilement



nous souhaitons que vous puissiez prendre contact dès réception de ce numéro du SNESUP avec le secrétaire de la rédaction de la VRS, Laurent Lefebvre, qui assure le lien permanent avec les membres du comité de rédaction (vrs-sncs@cnsr-belleuve.fr). Merci d'avance. ●

